Quatre-vingt-neuvième année. — N° 200. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 29 Août 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître:

STATUT DES AUTOROUTES

Ont été réunis dans une brochure spéciale les différents textes relatifs au **statut des autoroutes,** concernant notamment :

— *la construction, les travaux d'amélioration ou d'élargissement des autoroutes, les modalités de leur classement ou déclassement;*

— *les conditions de circulation sur ces voies;*

— *les droits et obligations des riverains et des tiers;*

— *l'intervention des collectivités locales pour le financement des travaux.*

Cette brochure de 64 pages, de format in-8° carré, est mise en vente sous le **n° 1096** au prix de **120 F** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décrets des 21 mai et 7 août 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8434).

Décret n° 57-921 portant publication d'une décision relative à l'application de l'article 69 du traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, adoptée le 8 décembre 1954, et d'un arrangement en exécution de ladite décision (rectificatif) (p. 8436).

Arrêtés du 27 août 1957 relatifs à des régies d'avances (p. 8436).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 12 juin 1957 portant affectation définitive au ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale) de l'ancienne caserne du Bon-Pasteur, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (p. 8437).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (concours direct) en 1957 (p. 8437).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 57-961 du 28 août 1957 relatif à l'organisation et à l'encadrement des services de la caisse des dépôts et consignations (p. 8439)

Décret du 28 août 1957 portant nominations à la caisse des dépôts et consignations (p. 8439).

Arrêté du 28 août 1957 relatif aux prix de vente des carottes, choux verts, poireaux et oignons (p. 8439)

Arrêté modifiant la composition de la commission consultative du fonds spécial d'allocation vieillesse instituée par l'article 46 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 (p. 8439).

Arrêté modifiant l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires (administration centrale des finances) (rectificatif) (p. 8439).

Tableau d'avancement de l'année 1956 pour le grade de contrôleur financier de 1re classe et *arrêté* portant promotions (p. 8440).

Energie. — Industrie et commerce.

Décret du 22 août 1957 accordant un ensemble de cinq permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux à la Compagnie d'exploration pétrolière (p. 8440).

Décret n° 57-956 portant modification du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 fixant le statut du personnel des exploitations minières et assimilées (rectificatif) (p. 8441).

Arrêté du 19 août 1957 portant agrément d'un organisme professionnel pour l'exécution des statistiques commerciales (p. 8441).

Reconstruction et logement.

Décret portant titularisation en application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 (corps des techniciens temporaires) (rectificatif) (p. 8441).

Arrêté portant revision de projets de reconstruction et d'aménagement (rectificatif) (p. 8441).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 28 août 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8442).

Arrêté du 21 août 1957 relatif à la liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules (p. 8442).

Arrêté relatif à la mesure du bruit produit par un véhicule automobile (rectificatif) (p. 8442).

Arrêtés portant nomination de membres des commissions centrale et régionales des frets et d'exploitation (p. 8442).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 8447).

Arrêté du 21 août 1957 fixant la répartition numérique par office des représentants territoriaux au conseil d'administration paritaire de l'office administratif central des postes et télécommunications d'outre-mer (p. 8447).

Arrêté portant détachement (service de santé) (p. 8447).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté portant reclassement (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 8447).

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 248 du code de l'urbanisme et de l'habitation (p. 8447).

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931 (p. 8450).

Santé publique et population.

Arrêté du 14 août 1957 relatif à l'exploitation d'une source d'eau minérale (p. 8451).

Arrêtés du 23 août 1957 relatifs au tarif interministériel des prestations sanitaires (p. 8455).

Arrêtés portant promotions et nomination (inspection de la pharmacie et sanatoriums publics) (p. 8455).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets du 28 août 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8456).

Arrêté du 24 juillet 1957 relatif aux attributions du sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre (p. 8456).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Rectificatif à l'avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française (p. 8456).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à la sortie (p. 8458).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 8458).

Résultats du tirage de la trente-deuxième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 8457).

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements (p. 8458).

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française (tarif des droits de douane) (p. 8458).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice d'Oyonnax (Ain) (p. 8458).

Annonces (p. 8459).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 84 et 85. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes nos 2765 (*suite*) à 2796 (session ordinaire de 1955-1956).

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

Feuilles 31 à 33. — *Propositions et propositions de résolution, demande d'avis, rapports.* — Annexes nos 369 (*suite*) à 395 (session ordinaire de 1955-1956).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 21 mai 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 mai 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 16 mai 1957 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Jacques Habert, professeur détaché, directeur du journal français de New-York *France-Amérique*; 23 ans de services.

M. Jean Hesse, président de l'association des anciens combattants aux Etats-Unis et président du comité central des sociétés françaises à New-York; 25 ans de services.

Décrets du 7 août 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Etienne Denis, président directeur général des sociétés Denis frères. Officier du 29 octobre 1938.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel, les étrangers résidant en France dont les noms suivent:

M. Simon-Jacob Copans, Américain, journaliste, correspondant de *La Voix de l'Amérique* en France; 20 ans de services rendus à la cause française.

Mme de Dalmatie, née Frances Dellschaft, Américaine, femme de lettres; 15 ans d'activité littéraire.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel, les personnalités françaises ayant servi la cause de la France à l'étranger:

M. Vadime Elisseeff, conservateur du musée Cernuschi; 19 ans et demi de services. Titres de résistance, nombreuses missions à l'étranger.

Mlle Monique-Adrienne-Marie de La Bruchollerie, pianiste: services rendus au rayonnement de la musique française à l'étranger. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les promotions et nominations comprises dans le décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant en Indochine ou ayant servi la cause de la France dans les Etats associés dont les noms suivent:

I. — *Au grade d'officier.*

MM.

Marcel-Joseph-François Ceccaldi, représentant d'Air France pour l'Extrême-Orient. Chevalier du 13 juillet 1938.

Paul-Louis Larivière, secrétaire général du centre pour la sauvegarde des intérêts français au Nord-Viet-Nam. Chevalier du 6 mai 1950 et majorations pour services outre-mer.

II. — *Au grade de chevalier.*

MM.

Henri-Alain Piriou, avocat à la cour; 32 ans de services, dont 19 en Indochine.

Jean-Robert Vigreux, directeur de la Société havraise indochinoise; 27 ans de services.

Fernand-André-François Beauquis, administrateur de la société Télé-Viet-Nam; 17 ans de services.

Edouard-Marie-Emile-François Angot, directeur de la Société auxiliaire des charbonnages du Tonkin; 31 ans de services.

Raymond-André Bigault, ancien agent de la Compagnie des Chargeurs réunis en Indochine; 41 ans de services dont 23 en Indochine.

Jacques-Valentin-Edmond About, directeur de plantation au Cambodge; 30 ans de services.

Thomas Hoang Duc-Huu, entrepreneur de travaux publics en Indochine; 50 ans de services.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les promotions comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus officiers de l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant au Maroc ou en Tunisie dont les noms suivent:

MM.

Louis-Pascal Emmanuelli, sous-directeur à l'ambassade de France en Tunisie. Chevalier du 21 février 1947.

Joseph-Marie Luccioni, conseiller technique auprès de S. M. le sultan du Maroc. Chevalier du 25 août 1949.

René-Louis-Claude Nolotte, agriculteur au Maroc. Chevalier du 7 août 1931.

Emile-Léon-Alphonse Nullet, contrôleur civil en Tunisie. Chevalier du 16 mars 1948.

Jean-Achille-Adolphe-Jacques Peraire, vice-président de la chambre de commerce de Casablanca (Maroc). Chevalier du 12 février 1949.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant à l'étranger ou ayant servi la cause française à l'étranger dont les noms suivent:

I. — *Au grade d'officier.*

MM.

Emmanuel-Paul-Joseph Buscail, industriel, agent consulaire de France à Tarragone (Espagne). Chevalier du 28 décembre 1928, à titre militaire.

Louis-Alphonse Chrétien, inspecteur de la maison Michelin pour la fédération des Rhodésies et du Nyassaland et l'Afrique orientale portugaise. Chevalier du 10 septembre 1939, à titre militaire.

Bernard-Marie-Pierre-James Donnadieu, journaliste et homme de lettres. Chevalier du 25 août 1919.

Robert-Lucien-Auguste Manceau, président de l'Union nationale des poilus d'Orient. Chevalier du 28 septembre 1917.

André Mayer, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Chevalier du 16 mars 1918.

Marie-Romaric-François Puton, directeur gérant de l' « Oberrheinische Kohleunion » de Mannheim (Allemagne). Chevalier du 10 janvier 1936.

Henri Seyrig, directeur de l'institut d'archéologie à Beyrouth (Liban). Chevalier du 3 mars 1935.

Jean Seznec, professeur de littérature française à l'université d'Oxford (Grande-Bretagne). Chevalier du 14 août 1949.

Charles Sigrist, agent consulaire de France pour le Jura-Nord, à Porrentruy (Suisse). Chevalier du 14 janvier 1947.

Emile-Auguste Spitalier, industriel, président de la chambre de commerce française du Mexique. Chevalier du 14 août 1947.

Alfred-Marie Vadon, docteur en médecine, ancien médecin du consulat de France et de l'hôpital français de Hong-Kong. Chevalier du 6 juillet 1919.

II. — *Au grade de chevalier.*

MM.

Augustin Arnaud, en religion frère Nymphas-Victorin, sous-directeur du collège des frères des écoles chrétiennes à la Havane (Cuba). Se consacre depuis cinquante ans à l'enseignement du français et aux œuvres de jeunesse à Cuba.

Henri-Paul-Gabriel-Emilien Bablin, directeur de l'agence France-Presse de Damas; 29 ans de services journalistiques.

Maurice-René-Alfred Brisbout, expert en laines en Australie; 40 ans de services, dont 33 en Australie.

Ernest-Marius-Joseph Daumas, délégué permanent à Rosario de la chambre de commerce française en Argentine. Se consacre depuis cinquante ans au développement des relations économiques et financières franco-argentines; services dévoués rendus aux œuvres de bienfaisance françaises.

Honoré-François Daumas, négociant en tabac à Izmir (Turquie), président du groupement d'Izmir des anciens combattants; 40 ans de services.

Julien Fabre, président de la colonie française en Equateur. Plus de quarante ans de services spécialement à Quito, au Centre culturel franco-équatorien.

Jean-Louis-Gabriel Gachon, membre du service diplomatique de l'agence France-Presse; 36 ans de services.

Charles-Léon-Pierre Gourel de Saint-Pern, membre du comité directeur de l'association des anciens combattants de l'île Maurice; 43 ans de services.

Raymond-Emile-Jules Hubert, directeur de l'agence France-Presse en Belgique; 27 ans de journalisme.

Mme Lidia Jars de Gubernatis, journaliste à la Haye (Pays-Bas); 40 ans de services rendus à la cause française. Titres de résistance.

Mme Geneviève Jaudoin-Prom, secrétaire générale du comité international de l'union culturelle française; 25 ans de services rendus à la diffusion de la culture française. Titres de résistance.

Josué Kadinsky, vice-président de l'Alliance française de Johannesburg (Afrique du Sud); 30 ans de services, dont 28 en Afrique du Sud.

Guy de La Frégonnière, agent consulaire de France à Nassau-Bahamas (Trinidad); 35 ans de services.

Henri Marsot, directeur de l'agence de Bangkok de la Banque de l'Indochine, vice-président de l'Union des Français de Thaïlande; 27 ans de services rendus au rayonnement et à l'expansion économique de la France.

Paul Morize, industriel à Sarrebruck (Sarre); 36 ans de services.

Emile-Joseph Nègre, en religion frère Léonce-Joseph, ancien directeur du collège Notre-Dame de Lourdes à Furn-Chebbak (Liban); 47 ans de professorat en Orient et Proche-Orient.

Louis-Jean-Charles Paelle, agent consulaire de France à Punta-Arenas (Chili), président de l'institut franco-chilien de Punta-Arenas; 43 ans de services.

Frédéric-Marc-Mathieu Quenza, ancien agent consulaire de France à El-Callao (Venezuela); 26 ans de services, dont 20 au Venezuela.

Le R. P. William Slattery, inspecteur général de la congrégation des Prêtres de la mission et des Filles de la Charité; 38 ans d'apostolat.

Alexandre-Antoine-Joseph Villeneau, directeur de l'agence Hachette pour la Grande-Bretagne; 37 ans de services rendus à la diffusion de la culture et de la pensée françaises en Grande-Bretagne.

Mme Marie-Louise d'Harcourt, secrétaire générale du comité interministériel de coordination de secours aux sinistrés; 25 ans de services.

Alain-Maurice-Jules Duchemin, président directeur général de la société Aljanvic; services dévoués rendus lors de l'organisation des secours pour les Hongrois.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnalités étrangères résidant en France dont les noms suivent:

I. — *Au grade d'officier.*

MM.

Ian-Forbes Fraser, Américain, directeur de la bibliothèque américaine de Paris. Chevalier du 7 novembre 1916 à titre militaire.

Pierre Lamperti, Italien, secrétaire général de l'union des foires internationales. Chevalier du 25 août 1949.

II. — *Au grade de chevalier.*

MM.

Henry-J. Bawker, Américain, ingénieur architecte à Loisy-sur-Marne (Marne). A fait preuve de grande générosité à l'égard des œuvres sociales. Beaux titres militaires au cours des deux guerres.

Mme Gacon de Cavalgnac, née Virginia George, Américaine. Services rendus aux œuvres françaises. Titres de résistance.

Charles-Harold Clark, Britannique, président du comité de Bordeaux de la chambre de commerce britannique en France; 50 ans de services rendus au développement des relations commerciales franco-britanniques.

Pierre-Philomon Covens, Belge, chanoine à Menton (Alpes-Maritimes). Services rendus pendant les deux guerres et bienfaiteur de l'hôpital de Menton.

Armand-Louis-Joseph Lenoir, Belge, directeur adjoint des Etablissements O'Cedar; 39 ans de services rendus à l'économie française.

Douglas-H. Schneider, Américain, ancien directeur des services américains d'information et des relations culturelles à Paris; 25 ans de services rendus à la défense de la cause et de la langue françaises.

Médard-Auguste Schuyten, Belge, président de l'Association des anciens combattants belges à Montpellier (Hérault); 40 ans de services rendus à l'amitié franco-belge.

Harry Start, Britannique, directeur de sociétés commerciales en Afrique et spécialement au Cameroun; 25 ans de services rendus au développement économique et à la coopération franco-britannique en Afrique.

Marius Tranberg, Norvégien, chef de service de la maison Balguerie, courtier maritime, à Bordeaux (Gironde); 45 ans de services rendus à la marine marchande française.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur les Français ayant servi la cause de la France en Egypte dont les noms suivent:

MM.

Jules-Joseph Arnaud, vice-président du conseil d'administration de l'hôpital français du Caire (Egypte); 45 ans de services.

Marcel-Pierre-Léopold Jullien, agent consulaire de France à Ismaïlia (Egypte); 37 ans de services.

Henri Mathieu, directeur des agences du Comptoir national d'escompte de Paris en Egypte; 28 ans de services.

Charles-Henri-Gustave Meyrier, directeur de société commerciale, ancien président de la colonie française d'Alexandrie (Egypte); 35 ans de services.

Jacques-Marie-Charles-Roger Machart, administrateur directeur général du Crédit foncier égyptien; 30 ans de services.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant au Maroc ou en Tunisie dont les noms suivent:

MM.

Albert-Jean Bussière, contrôleur civil; 29 ans de services.

Albert-Michel-Paul Bondin, commerçant à Tunis; 43 ans de services.

Albert Camayor, chirurgien dentiste à Tunis; 25 ans de services.

Léon-Lucien Cattoir, agriculteur en Tunisie; 35 ans de services.

André-Léon-Marie Cretin, receveur principal des finances au Maroc; 32 ans de services.

Guy Debbasch, docteur en médecine à Tunis; 30 ans de services.

Léon-Pierre Delanoc, docteur en médecine à Mazagan (Maroc); 45 ans de services.

Maurice-Marie-Daniel Giusti, sous-directeur à l'administration centrale; 31 ans de services.

Paul-Louis-Victor Lemoine, directeur à l'office chérifien des phosphates de Louis-Gentil (Maroc); 34 ans de services civils et militaires.

Guy-Jules-Edmond Lorieux, secrétaire général de la régie des tabacs au Maroc; 30 ans de services.

Pierre-Paul-Louis Macheras, directeur général de la Société des mines de Zellidja (Maroc); 27 ans de services civils et militaires.

Mme Magnenat, née Anna-Marie Blanc, agriculteur en Tunisie; 41 ans de services.

Victor-Auguste Munier, directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Casablanca (Maroc); 32 ans de services.

Emile-Dominique-Léon-René Peretti, directeur de société au Maroc; 30 ans de services.

René-Jean-Martin Ramona, contrôleur civil au Maroc; 27 ans de services.

Camille-Fernand Rollin, docteur en médecine, chef de service à l'ambassade de France en Tunisie; 31 ans de services.

Louis Vagina, conservateur des palais impériaux au Maroc; 25 ans de services civils et militaires.

René Watin, contrôleur civil; 26 ans de services.

Décret n° 57-921 portant publication d'une décision relative à l'application de l'article 69 du traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, adoptée le 8 décembre 1954, et d'un arrangement en exécution de ladite décision.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1957:

Page 8024, 1re colonne, annexe I de la décision, 17e ligne, au lieu de: « 1° Lamineur (tous les trains), 322.12 », lire: « 1° Lamineur (tous les trains), 332.12 ».

Page 8026, titre III de l'arrangement, article 14, 8e ligne, au lieu de: « ... que ces services conserveront leurs leurs archives », lire: « ... que ces services conserveront dans leurs archives ».

Page 8033, annexe III de l'arrangement, alinéa 6 du sous-titre « Sarre », au lieu de: « 6. Certificat de travailleur qualifié ou certificat de compagnon (« Facharbeiterbrief » ou « Gesellengreif ») délivrés par la chambre des métiers (« Handwerkskammer »), lire: « 6. Certificat de travailleur qualifié ou certificat de compagnon (« Facharbeiterbrief » ou « Gesellenbrief ») délivrés par la chambre de l'industrie et du commerce (« Industrie und Handelskammer ») ou par la chambre des métiers (« Handwerkskammer ») ».

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'arrêté du 11 février 1957 portant création d'une régie d'avances auprès de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères (affaires marocaines et tunisiennes);

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, au budget des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 25 avril 1957 relatif à la régie d'avances de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes;

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 11 février 1957, modifié par l'arrêté du 25 avril 1957, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Le montant maximum de l'avance à consentir aux régisseurs est fixé à 80 millions de francs ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général des affaires marocaines et tunisiennes du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1957.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur et par délégation:
Le chef de service,
VÉRON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étangères,
chargé des affaires marocaines et tunisiennes,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ SIMONNET.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, complété et modifié par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées par le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;
Vu l'arrêté du 25 octobre 1956 portant création d'une régie d'avances auprès de l'ambassade de France au Maroc,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 25 octobre 1956 est ainsi modifié:

« Le montant maximum de l'avance pouvant être consentie au régisseur est fixée à 200 millions de francs ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général des affaires marocaines et tunisiennes du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1957.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur et par délégation:
Le chef de service,
VÉRON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étangères,
chargé des affaires marocaines et tunisiennes,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ SIMONARD.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptables spéciaux du Trésor;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1957 portant création d'une régie d'avances auprès de l'ambassade de France au Maroc,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 15 décembre 1956 susvisé est ainsi modifié:

« Le montant maximum des avances consenties au régisseur est fixé à 50 millions de francs. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1957.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
chargé des affaires marocaines et tunisiennes,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ SIMONARD.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Affectation définitive au ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale) de l'ancienne caserne du Bon-Pasteur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Par arrêté du 12 juin 1957 est affecté, à titre définitif, au ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale), en vue de l'installation de services de police, l'immeuble militaire dénommé Caserne du Bon-Pasteur, situé 5, rue Martenot, à Rennes (Ille-et-Vilaine), cadastré section A, n° 521, d'une superficie totale, bâtie et non bâtie, de 1.110 mètres carrés, tel que cet immeuble est figuré sur le plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (concours direct) en 1957.

Les candidats, par ordre de mérite, dont les noms suivent sont admis à la suite des épreuves écrites et orales:

1 Jacquot (Philippe-Paul-Aimé).
2 Vidal (Jacques).
3 Simon (Jacques-Hervé).
4 Maurer (Jean-Pierre-René).
5 Tiquet (Bernard-Paul-Marie).
6 France (de) (Jean-Louis-Marie-Joseph).
7 Cazaubieilh (Louis).
8 Roudeillac (Daniel-Marcel-Victor).
9 Louisfert (Claude-Fernand-Albert-Henri).
10 Bitzberger (Bernard-Joseph-Georges-André).
11 Dubau (Guy-Paul-Christian).
12 Jacquet (Jean-Pierre-Paul).
13 Guérin (Gilbert-Emile-Marius).
14 Niel (Guy-Octave-Antonin).
15 Olivry (Jean-Marie-Georges).
16 Nouaille-Degorce (Thierry-Hubert-Marie).
17 Hays (Patrick-Marie).
18 Verdé de Lisle (Jean-Marie-Henri).
19 Cuénot (Jean-François-Pierre-Lucien).
20 Guillaume de Sauville de Lapreste (Bertrand-Adalbert-Marcel).
21 Vanssay de Blavous (de) (Calais-Paul-Henri-Marie-Dominique).
22 Lancrenon (Georges-Marie-Jacques).
23 Dubois (Roland-Francis).
24 Pech (Jean-Claude-Eugène-Louis).
25 Gout (Georges-Auguste).
26 Joly (Jean-Marie-Pierre).
27 Benoit (Guy-Jean-Pierre).
28 Jung (Claude-Pierre).
29 Mourot (Bernard-Louis-Lucien).
30 Landon (Michel-Jean-Pierre).
31 Lelu (Christian-Bernard-Louis).
32 Hohwald (Jean-Claude-Albert).
33 Féval (Jean-Claude).
34 Sigorel (Daniel-Alix-Lucien).
35 Daniel (Bernard-Joseph-Antoine-Louis-Jacques).
36 Husson (Pierre-Paul).
37 Destremau (Didier).
38 Richez (Jean-Claude-Paul).
39 Piot (Serge-Félix-Ernest).
40 Genies (Lucien).
41 Tschupp (François-Xavier-Georges).
42 Augu (Michel-Abel-Paul).
43 Déroudilhe (Gilbert-André).
44 Zeboulon (Christian-Lucien-Henri).
45 Justin-Gogat (Jean).
46 Sengès (Philippe-Marie).
47 Authier (Michel-Emile).
48 Carré (Jean-Pierre).
49 Messager (Raymond-Jean-François-Marie).
50 Rigolot (Claude-Jacques-Philippe).
51 Magon de Saint-Elier (Dominique-Elier-Marie).
52 Cazenave-Vergez (André-Pierre).
53 Gonot (Alain-Marie-Pierre-Philippe).
54 Guérini (Jean-Félix).
55 Hanin (Bernard-Gabriel).
56 Bécourt-Foch (Paul-Rémi-Marie-Ferdinand).
57 Mesmay (de) (Claude-Marie-Jacques).
58 Rozier de Linage (Maurice-Marie-Joseph-Félix).
59 Villalon (René-Alexis).
60 Roussel (Jean-Claude-René-Jacques).
61 Ottl (Jacques).
62 Binet (Jean-Yves).
63 Dosque (Robert-Pierre-Roger).
64 Auber de Peyrelongue (d') (Gérard-Joseph-Emmanuel).
65 Vidal (Raymond-Grégoire-Ange).
66 Lagadec (André-Yves).
67 Le Bail (Michel-François-Emmanuel).
68 Maigne (Jean-François-Guy).
69 Ermini (Jean-François-Sylvestre).
70 Houssay (René-Jean-Marie).
71 Moreau (Henri-Jean-Pierre).
72 Sarret (Jacques-Maurice-Joseph).
73 Meunier (Henri-Jean-Marcel).
74 Carlier (Michel-Georges-Maurice).
75 Gombeaud (Jean-Pierre-Noël-Michel).
76 Bougeon (Jacques-Paul).
77 Adriensence (Bernard-Pierre).
78 Drouineau (Christian-Léon-Louis-Marie).
79 Martinez (Paul-Jean).
80 Quintard (Jean-Charles-Marcel).
81 Benoît (Alain-Jean-Pierre-Timoa).
82 Magherini (Michel-Henri).
83 Debret (Bernard).
84 Loyseau (Michel-Marie-Joseph).
85 Gomart (Philippe-Benoît-Marie-Joseph).

86 Azéma de Castet Laboulbène (Philippe-Jean-Pierre-Maurice-Ignace).
87 Kergaravat (Loïc-Jean-Marie).
88 Azaïs de Vergeron (Olivier-Dominique-Marie).
89 Aribaud (Lucien-André-Jean).
90 Aguilon (Roland-François-Paul-Albert).
91 Lemaire (Ivan-Robert-Louis).
92 Veau (Pierre).
93 Brossellet (Pierre-François Michel).
94 Germain (Louis-Antoine).
95 Tanguy (Jean-Joseph).
96 Duvot (Edouard-Marc).
97 Vidal (Jean-Paul-Camille-Antoine).
98 Kériven (Joseph).
99 Mercier (Georges-Victor-Marie).
100 Egretaud (Jean-Claude).
101 Meyer (Jean-Paul-Jacques).
102 Jolibois (Guy-Henri-Emile).
103 Clerc (Jean-Sauveur).
104 Henry (Hubert-Marie-André).
105 Avout d'Auerstaedt (d') (Arnaud-Paul-François-Anne-Marie).
106 Faure (André-Edmond).
107 Veillot (Francis-Jean-Yves).
108 Rocque de Sévérac (de la) (Guy-René-Marie-Pierre).
109 Morel (Robert-Léon-Marie-Paul).
110 Audron (Eugène-Joseph).
111 Vivier (François-Louis).
112 Derine (Christian-Bernard).
113 Mouly (Jean-Léon).
114 Rivet (Claude-Louis-Léopold).
115 Motte de La Motte-Rouge (de La) (Joseph-Roland-Marie-Christian).
116 Daillier (Philippe-Jean-Pierre).
117 Deméocq (Emmanuel-Emile-Victor).
118 Marlin (Bernard-Michel-Henri).
119 Maury (Henry-Jean-Pierre).
120 Muller (Marc-Paul).
121 Winckel (Jean-Claude-Pierre-Paul).
122 Kohr (Daniel-Jean-Raymond).
123 Vauterin (Jacques-René-Marie).
124 Rocolle (Michel-Henri-Jean-Marie).
125 Paris (Henri-Conrad-Louis).
126 Durieux (Bernard-Marie-Michel).
127 Frécon (Jacques-Victor-Léon).
128 Feral (Robert-Louis-Marcel).
129 Beaulieu (François-Marie-Lucien).
130 Dercourt (René-Emile-Jean).
131 Monchot (Jean-Claude-Paul-Robert).
132 Grenard (Claude-Philippe-François-Eugène).
133 Gysemans (Charles-Jacques-Christian).
134 Loustalot-Forest (Edouard-Jean-Joseph).
135 Alefsen de Boisredon d'Assier (Bruno-Marie-François).
136 Morvan (Alexis-Julien).
137 Kurtz (Jean-Claude).
138 Hurault de Vibraye (Henri-Jean).
139 Favre (Régis-François-Bernard).
140 Darmancier (Jean-Maxime-Marie).
141 Pion (Bernard-Henri-Paul).
142 Roussel (Yves-Marie-Joseph).
143 Bossu (Jean-Louis).
144 Brachet (Gilles-Etienne).
145 Petiteau (Henri-Marie-François-Gérard).
146 Martin (Guy-Louis).
147 Herbaut (Jean-Pierre-Julien).
148 Chevassu (Pierre-Robert).
149 Thépaut (Charles-Yves-Olivier-François-Joseph).
150 Mailloux (Joseph).
151 Borgat (André-Paul).
152 Royer (Jean-Gaston-René-Marcel).
153 Gouttenoire (Roland-Marie).
154 Le Thiec (Jean-Joseph-Pierre-Marie).
155 Rigault (Jacques-Marie-Pierre-Georges).
156 Thomas (Claude-Henri-Joseph).
157 Desaleux (Henri-Joseph-Georges).
158 Cauden (Joël-Guy-Jean).
159 Carmona (Robert-Raphaël-Victor).
160 Hillairet (Jean).
161 Ardisson (Michel-Jean-Nicolas-Marie).
162 Bertrand (Julien-Germain-Noël-Ferdinand).
163 Dunand (André-Joseph).
164 Dervin (Alain-Jacques-Pierre).
165 Lespinasse-Ide-Lafargue (Bernard-Jean).
166 Green de Saint-Marsault de Chatelaillon (Louis-Marie-Théobald-Baudoin).
167 Ristori (Jean-Julien).
168 Gentien (Philippe).
169 Faure (Alain-Georges-Léon).
170 Arviset (Patrick-Raoul-Marie-Jacques).
171 Dive (Georges-Lucien).
172 Lastic Saint Jal (de) (Gérard-Albéric-François).
173 Chauchart du Mottay (Hubert-Michel-Henri-Marie).
174 Coquart (Henri-Georges).
175 Godinot (Francis-Marie-Victor).
176 Barbat du Closel (Bernard).
177 Sébillot (Charles-Jean-Paul-Eugène-Marie).
178 Carlier (Robert-Georges-Louis).
179 Sannat (Michel-Eugène-Antoine).
180 Labarre (Philippe-Georges-Louis).
181 Bès de Berc (Robert-Emmanuel-Hervé).
182 Chessel (Jean-Pierre-Alain).
183 Rufin (Michel-Victor-Clément).
184 Quéméner (André-Pierre).
185 Cochereau (Michel-Claude).
186 Vion (Jean-Maurice).
187 Chapeu (Jean-Henri-Marcel).
188 Carle (Maurice-Auguste).
189 Bizeul (Jean-Emile-Ernest-Marie).
190 Lamblin (Serge-Jean-Pierre-Roger).
191 Messana (Bernard).
192 Lemaitre (Philippe-Armand-Roger).
193 Nogier (Gilbert-Philippe).
194 Tamisier (Marc-Jean-Auguste).
195 Ruault (Jean-Michel-Pierre-Marie).
196 Eudes d'Eudeville (Charles-Henri).
197 Hel (Gilbert-André).
198 Hollande (Bernard-Henri-Joseph).
199 Barthélémy (Jean-Pierre-Yvon).
200 Muller (Jean-Marie-Paul).
201 Creff (François-Marie).
202 Galbert (de) (Aymar-Paul-Marie-Raymond).
203 Fourrière (Jean-Jacques).
204 Cauët (Daniel-Alfred-Jules).
205 Garzulino (Théodore-Ange).
206 Francolini (de) (Gérard-Marie-Antoine-Gaston).
207 Balsac (Jean).
208 Boisel (Albert-Augustin-Paul).
209 Fayaud (Jean-Claude-Pierre).
210 Roussel (Guy-Henri-Louis).
211 Baillbé (René-Henri-Jacques).
212 Capdepont (Yves-Bernard-Marcel).
213 Billot (Jean-Claude-Francis).
214 Castel (François-Louis-Marie).
215 Beaurepaire (Jean-Pierre-Marie-Albert).
216 Orth (François-Frédéric-Paul).
217 Maistre (de) (Marie-Joseph-Gabriel).
218 Lecame (Marcel-François-Marie).
219 Vignaiou (Pierre).
220 Maret (Bernard-René).
221 Brosseau (Alain-Joseph-Marie-François).
222 Chrétien (Hubert-Maurice-Roger).
223 Duke (Gilbert-Raymond-Charles).
224 Gilles (Michel-Jean-Marie).
225 Raillat (Jean).
226 Noël (René-Jean).
227 Doly (Guy-Louis-Alfred).
228 Debruyne (Jean-Claude-Gustave).
229 Arnaud (Pierre-Lucien-Jules-Marius).
230 Bossy (Gérard-Charles-Maurice).
231 Diter (Bernard-Marie).
232 Venet (Jean-Marcel).
233 Soreau (Jacques-Louis-Marie).
234 Dubreuil (Jean-Paul).
235 Donati (Christian-Félix-Barthélémy).
236 Chaignaud (François-Marie-Florent).
237 Gervet (Jean-Luc-Marie-Amédée).
238 Chevallier (Jean-Jacques-Henri).
239 Le Bescond de Coatpont (Hervé-Marie-André).
240 Maës (Bernard-André).
241 Espagnou (Marcel-Jean-François).
242 Vialle (Jean-Bernard).
243 Poitevin de Fontguyon (Charles-Marie)
244 Cotelle (Daniel-Roger-Lucien).
245 Cluset (Eric-Hubert-Roger).
246 Renier (Robert-Gabriel-Maurice).
247 Gazaniol (Charles-Julien-Emile).
248 Bernard (Daniel-Emile-Marcel).
249 Angot (Jean-Claude-Georges-Albert).
250 Gauthier (François-Jean-Louis).
251 Cheval (Yves-André).
252 Boutié (Jean-Alfred).
253 Azaïs de Vergeron (Bertrand-Henri-Marie-Yves).
254 Moret (Claude-Paul).
255 Gautier (Claude-Philippe).
256 Dotte (Guy-Marc).
257 Boitel (Jean-Louis-Marie).
258 Leroy (Claude-Auguste-Henri).
259 Bichot (Michel-Anne-Henri).
260 Cazenave (Jean-Pierre-Ernest).
261 Viennot de Vaublanc (Christian-Marie-Vivant-François).
262 Defrançais (Jacques-Simon-Louis).
263 Troadec (Jean-François).
264 Capelle (Robert-Alexandre-René).
265 André (Yves-Arthur).
266 Baguet (Claude-André-Marcel).
267 Venard (Bruno-Marie-Louis).
268 Reymond (André-Paul).
269 Monfort (Rémy-Laurent).
270 Trombert (Jean-Bernard-Roger).
271 Mougenot (Claude-Henri).
272 Bercier (Henri-Aimé-Jean).
273 Mac Clenahan (Georges-Edouard-Joseph).
274 Guibert (Georges-Ernest).
275 Appolinaire-Esteux (Jean-Armand).
276 Miloche (Paul-Elie-Pierre-Jean).
277 Pénicaud (Jacques-Marie-Jean).
278 Helluy (François-Claude-Yves-Marie-Pierre).
279 Simonnin (Philippe-Henri-Emile).
280 Bock (Roland-Marcel-André).
281 Delas (Gérard-René-Marie).
282 Gras (Henri-Eugène-Jacques).
283 Durca (Daniel-Gabriel).
284 Brosses (de) (Romée-Ladislas-Marie).
285 Dieuleveult (de) (Bruno-Marie-Albert-Germain).
286 Vitard (Charles-Alfred-Joseph-Jean).
287 Percie du Sert (Hubert-Gabriel-Marie-Antoine).
288 Le Goff (Pierre-Ange-Marie).
289 Bel (Jean-François).
290 Cellérier (François-Emeric-Pierre-Yves-Marie).
291 Goussot (Gérard-Jean-Marie).
292 Olive (Jacques-Henri).
293 Claverie (Raymond-Roger).
294 Crouïgneau (Henri-Marie-Louis-Pierre).
295 Vigroux (Marcel-Damien).
296 Antoine (Georges).
297 Canon (Claude-Jacques-Marcel-Ernest).
298 Roch (Yvan-Etienne).
299 Jamin (Christian-Clément-André-Marie).
300 Bréteau (Yves-René-Robert).

Les élèves figurant sur la liste ci-dessus devront se présenter au général commandant l'école spéciale militaire interarmes à partir du 6 octobre 1957, chaque jour avant seize heures, dans les conditions suivantes:

Le dimanche 6 octobre 1957: du n° 300 au n° 257 inclus.
Le lundi 7 octobre 1957: du n° 256 au n° 213 inclus.
Le mardi 8 octobre 1957: du n° 212 au n° 169 inclus.
Le mercredi 9 octobre 1957: du n° 168 au n° 125 inclus.
Le jeudi 10 octobre 1957: du n° 124 au n° 81 inclus.
Le vendredi 11 octobre 1957: du n° 80 au n° 37 inclus.
Le dimanche 13 octobre 1957: du n° 36 au n° 1.
Le lundi 14 octobre 1957: remplaçants des démissionnaires.

Quelle que soit la date de rentrée, les services seront comptés du 1er octobre 1957.

Les élèves recevront, par ailleurs, une lettre de nomination ainsi qu'une notice où ils trouveront tous renseignements utiles quant à leur entrée à l'école. Ces documents leur seront envoyés à l'adresse qu'ils ont fournie lors des épreuves orales.

Elèves démissionnaires.

L'offre de démission des candidats admis devra être adressée à l'état-major (3e bureau), écoles, avant le 15 septembre 1957.
Si le candidat est mineur, son offre de démission doit être accompagnée du consentement de son père ou de son tuteur.
Les élèves qui ne se présenteraient pas au lieu de convocation dans le délai fixé par leur lettre de nomination sans avoir préalablement justifié leur absence seront considérés comme démissionnaires.

Les démissionnaires seront remplacés nombre pour nombre par les candidats suivants classés par ordre de mérite. Aucun candidat démissionnaire ne sera remplacé après le 15 octobre 1957.

301 Monier (Joseph).
302 Valentin (Bernard-Jean-Marie-Marcel).
303 Humbert (Jean-Georges).
304 Houot (Serge-Maurice).
305 Guillou (Raymond).
306 Biberson (Jean-Pierre).
307 Semengue (Pierre).
308 Portier (Yves-Marie-Georges).
309 Le Gall (Jean-Yvon-Joseph).
310 Petit (Auguste-Albert-Louis).
311 Garnier (Bernard-Henri-Marie-Gabriel).
312 Rault (Guy-Jean).
313 Bourdiaux (Jean-Claude-Jacques-Etienne).
314 Lécuyer (Michel-Yves-Marie).
315 Condamine (de La) (Charles-Marie-François).
316 Queran (Georges-Henri).
317 Boisseleau (Robert-Auguste-Georges).
318 Seuillot (Jean-Pierre-Marie-Bernard).
319 Piallat (Jacques-Pierre-Martial).
320 Ibos (Claude-Joseph-Bernard).
321 Monloubou (Jean-Marie-François).
322 Geiling (Alain-Wenceslas).
323 Daniel (Jean-Pierre).
324 Maurange (Jean-François-Marie-Marcel-Stéphane).
325 Boulant (Claude-Roger).
326 Pinasseau (Yves-Julien-Louis-Gaston).
327 Roque (de La) (Maurice-Mayol-Hubert).
328 Reignant (Pierre-Eugène-Théophile).
329 Didier (Michel-Gabriel-Marie).
330 Liébert (Lionel-Louis-Elisée).
331 Caumia Baillenx (de) (Régis).
332 Gros La Falge (Bernard-Joseph-Fernand).
333 Simon (Jean-René).

Les candidats admis en remplacement des démissionnaires en recevront notification au fur et à mesure que les démissions seront connues.

Renvoi des dossiers d'inscription.

Les dossiers des candidats non admissibles ou non admis seront retournés dans le courant du mois d'octobre aux préfectures ou aux régions militaires qui les ont transmis lors des inscriptions et à qui ils devront être réclamés.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 57-961 du 28 août 1957 relatif à l'organisation et à l'encadrement des services de la caisse des dépôts et consignations.

Le président du conseil des ministres,
Sur la proposition de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations,
Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat au budget;
Vu l'article 111 de la loi du 28 avril 1816;
Vu l'article 10 de l'ordonnance du 22 mai 1816;
Vu le décret du 4 juillet 1926 et les décrets postérieurs qui l'ont modifié ou complété,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé à la caisse des dépôts et consignations, indépendamment des départements et services visés par le décret du 20 février 1954, une agence technique et une agence financière afin d'effectuer, à la demande des administrations, collectivités et entreprises publiques, toutes études et toutes opérations tendant à favoriser l'équipement du territoire, la construction de logements, le développement économique et la prévoyance sociale.
Ces agences sont administrées chacune, sous l'autorité du directeur général, par un directeur qui est nommé par décret pris sur la proposition du ministre des finances, des affaires économiques et du plan. Leur organisation et leurs attributions sont réglées par arrêté du directeur général pris sur avis de la commission de surveillance.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres,
Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
FÉLIX GAILLARD.
Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Décret du 28 août 1957 portant nominations à la caisse des dépôts et consignations.

Par décret en date du 28 août 1957:
M. Leroy (Léon-Paul-Jules-Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur de l'agence technique de la caisse des dépôts et consignations.
M. Plescoff (Georges), inspecteur des finances, est nommé directeur de l'agence financière de la caisse des dépôts et consignations.

Prix de vente des carottes, choux verts, poireaux et oignons.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944;
Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté n° 23 438 du 6 décembre 1956 relatif aux marges de détail;
Vu l'arrêté n° 11 176 du 11 décembre 1945;
Après avis du comité national des prix,

Arrête:

Art. 1er. — A compter de la date de publication du présent arrêté, les prix limites de vente, au stade grossiste, des carottes, choux verts, poireaux et oignons sont fixés comme suit, toutes taxes comprises:

Carottes	65 F au kilogramme.
Choux verts	30 F au kilogramme.
Poireaux	65 F au kilogramme.
Oignons	45 F au kilogramme.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 6 décembre 1956 demeurent applicables aux produits visés à l'article 1er.

Art. 3 — En application des dispositions de l'arrêté du 11 décembre 1945, les préfets sont compétents pour fixer, par arrêté, dans les départements, des prix limites inférieurs à ceux prévus à l'article 1er.

Fait à Paris, le 28 août 1957.

ÉMILE HUGUES.

Commission consultative du fonds spécial d'allocation vieillesse instituée par l'article 46 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952.

Par arrêté du 20 août 1957, l'article 1er de l'arrêté susvisé du 17 juin 1953 est modifié ainsi qu'il suit:
« Ministère des finances: M. Ribaud, titulaire; M. Battle, suppléant.
« Caisse des dépôts et consignations: MM. Nigon et Auchier, titulaires; MM. Reynier et Bloch, suppléants.
« Caisse nationale de sécurité sociale: M. Bazin, titulaire; M. Leveille, suppléant.
« Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales: M. Potier, titulaire; M. Tabourdeau, suppléant. »

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires (administration centrale des finances).

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1957: page 7886, 2e colonne, 57e ligne, au lieu de: « Secrétaires d'administration de classe exceptionnelle », lire: « Secrétaires d'administration de classe principale ».

Tableau d'avancement pour le grade de contrôleur financier de 1re classe.

ANNÉE 1956

MM. Gourguet (Albert), Brian (Roger), Jacquet (Robert), Martial (Adolphe), Legrand (Maurice).

PROMOTIONS

Par arrêté du 26 août 1957, les contrôleurs financiers de 2e classe, 3e échelon, dont les noms suivent sont promus à la 1re classe de leur grade à compter des dates indiquées ci-après:

1er janvier 1956. MM. Gourguet (Albert), Brian (Roger), Jacquet (Robert).

1er septembre 1956: M. Martial (Adolphe).

ENERGIE — INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 22 août 1957 accordant un ensemble de cinq permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux à la Compagnie d'exploration pétrolière.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre du Sahara et du secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu la pétition en date du 9 mai 1956 présentée par M. André Demargne, président directeur général de la Compagnie d'exploration pétrolière, agissant au nom et pour le compte de ladite société, à l'effet d'obtenir un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au Sahara;

Vu les plans, pouvoirs et autres pièces produites à l'appui de ladite pétition;

Vu les engagements souscrits dans la demande du 9 mai 1956, modifiés et complétés par lettre du 4 mars 1957;

Vu la lettre du 4 mars 1957 par laquelle M. Demargne s'engage, au nom de la Compagnie d'exploration pétrolière, dans le cas où des permis lui seraient éventuellement accordés, à céder deux sur cinq de ces permis (un sur deux pour le groupe Est, un sur trois pour le groupe Ouest) dans un délai de deux ans à un ou plusieurs tiers agréés par le Gouvernement;

Vu la demande concurrente présentée par la Société nationale de recherches et d'exploitation de pétrole en Algérie en date du 20 avril 1956;

Vu les pièces des enquêtes réglementaires auxquelles la demande du 9 mai 1956 et la demande concurrente ont été soumises;

Vu les rapports et avis du service des mines en date du 13 septembre 1956;

Vu l'avis du comité consultatif des mines en Algérie en date du 20 octobre 1956;

Vu l'avis du ministre résidant en Algérie en date du 8 novembre 1956;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 11 février 1957;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, et notamment son article 5;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, rendue applicable à l'Algérie par la loi du 16 juin 1851 et modifiée, notamment par le décret n° 55-588 du 20 mai 1955 concernant la recherche et l'exploitation des substances minérales;

Vu le décret du 26 septembre 1949 portant règlement d'administration publique pour l'octroi de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie, modifié par le décret du 30 décembre 1950;

Vu le décret n° 56-1101 du 27 octobre 1956 portant règlement d'administration publique en Algérie sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux et sur les permis d'exploitation ou les concessions de ces substances accordés à des titulaires de permis exclusifs de recherches;

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie d'exploration pétrolière, dont le siège est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, cinq permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux compris dans les limites définies à l'article 2 ci-dessous (deux dits « groupe Est », trois dits « groupe Ouest »).

Art. 2. — Ces permis sont définis comme suit, conformément au plan annexé au présent décret:

A. — GROUPE EST

1° *Permis dit « de Reggane ».*

Ce permis a une superficie de 13.700 km². Il est compris à l'intérieur d'un périmètre défini en joignant successivement les points désignés ci-après par leurs coordonnées géographiques (méridien de Greenwich — unité degré):

	Longitude.	Latitude Nord.
Re 1	0°	27° 15'
Re 2	0°	27°
Re 3	1° Est	27°
Re 4	1° Est	26° 40'
Re 5	1° 20' Est	26° 40'
Re 6	1° 20' Est	26° 30'
Re 7	0° 50' Ouest	26° 30'
Re 8	(intersection du méridien 0° 50' Ouest avec la droite joignant le point HA 4 [2° Ouest, 28° 30' Nord], d'une part, et le point Re 9 [0° 10' Ouest, 27° 15' Nord], d'autre part)	
Re 9	0° 10' Ouest	27° 15'

et retour à Re 1.

2° *Permis dit « de Mouilah ».*

L'étendue de ce permis est de 13.500 km². Il est compris à l'intérieur d'un périmètre défini en joignant successivement les points désignés ci-après par leurs coordonnées géographiques (méridien de Greenwich — unité degré):

	Longitude.	Latitude Nord.
Mo 1	0°	26° 30'
Mo 2	0°	25°
Mo 3	0° 50' Ouest	25°
Mo 4	0° 50' Ouest	26° 30'

et retour à Mo 1

B. — GROUPE OUEST

1° *Permis dit « Bir Ben Takoul ».*

L'étendue du permis est de 21.450 km². Il est compris à l'intérieur d'un périmètre défini en joignant les points désignés ci-après par leurs coordonnées géographiques (méridien de Greenwich — unité degré):

	Longitude Ouest.	Latitude Nord
BT 1	0° 50'	26° 30'
BT 2	0° 50'	25°
BT 3	1° 45'	25°
BT 4	1° 45'	25° 35'
BT 5	2° 25'	25° 35'
BT 6	2° 25'	26° 30'

et retour à BT 1.

2° *Permis dit « El Mouilek ».*

L'étendue du permis est de 20.700 km² environ. Il est compris à l'intérieur d'un périmètre défini en joignant les points désignés ci-après par leurs coordonnées géographiques (méridien de Greenwich — unité degré).

	Longitude Ouest.	Latitude Nord.
EM 1	0° 50'	26° 30'
EM 2	2° 45'	26° 30'
EM 3	2° 45'	27° 30'
EM 4	0° 50'	27° 30'

et retour à EM 1

3° *Permis dit « Hassi Ambrosini ».*

L'étendue du permis est de 14.175 km². Il est compris à l'intérieur d'un périmètre défini en joignant les points désignés ci-après par leurs coordonnées géographiques (méridien de Greenwich — unité degré):

	Longitude Ouest.	Latitude Nord.
HA 1	0° 50'	27° 30'
HA 2	2° 45'	27° 30'
HA 3	2° 45'	28° 30'
HA 4	2°	28° 30'
HA 5	(intersection du méridien 0° 50' Ouest avec la droite joignant le point HA 4 [2° Ouest, 28° 30' Nord] et le point Re 9 [0° 10' Ouest, 27° 15' Nord])	

et retour à HA 1.

Art. 3. — Chacun de ces permis est valable pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française, sous réserve de l'engagement pris par le titulaire de céder deux de ses permis dans un délai de deux ans.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondent aux programmes successivement présentés et les dépenses effectuées seront rendues comparables aux efforts minimum souscrits, à savoir:

A) Groupe Est:

Permis de Reggane: 2.700 millions de francs;
Permis de Mouilah: 2.700 millions de francs.

B) Groupe Ouest:

Permis de Bir Ben Takouf: 2.150 millions de francs;
Permis de El Mouilek: 2.100 millions de francs;
Permis de Hassi Ambrosini: 1 150 millions de francs,

au moyen de la formule:

$$P_0 = P_1 \left(0{,}05 + 0{,}42 \frac{S_0}{S_1} + 0{,}45 \frac{M_0}{M_1} + 0{,}08 \frac{C_0}{C_1} \right)$$

où

P_1 représente la valeur à sa date de l'élément à réévaluer;

S_1, M_1, C_1 la valeur à cette même date et S_0, M_0, C_0 la valeur à la date du présent décret des index suivants:

S, salaire horaire de l'ouvrier spécialisé du forage catégorie IV, y compris la prime spéciale et la prime de technicité, tel qu'il est défini par les textes réglementaires en vigueur en Algérie;

M, moyenne des indices « laminés marchands » et « tubes en acier » publiés au journal *L'Usine nouvelle* sous la rubrique « Indices des matières premières »;

C, la moyenne des prix de la tonne de fuel oil lourd n° 2 à Alger, vrac par plus de dix tonnes.

La même formule d'indexation servira à évaluer l'effort financier minimum que le titulaire aura dû remplir sur chaque permis au bout de deux ans ainsi que le nouvel effort financier minimum qu'il devra souscrire pour avoir droit au renouvellement de ses permis.

Art. 5. — Le ministre du Sahara et le secrétaire d'Etat à l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 22 août 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY,

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre du Sahara,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,
ÉDOUARD RAMONET.

Décret n° 57-956 portant modification du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 fixant le statut du personnel des exploitations minières et assimilées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1957: page 8386, 2e colonne, article 1er, 9e et 10e ligne, au lieu de: « ... qui lui serait régulièrement substitué », lire: « ... qui lui serait réglementairement substitué ».

Agrément d'un organisme professionnel pour l'exécution des statistiques commerciales.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques;

Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1952 portant fixation, en ce qui concerne les statistiques industrielles et commerciales, des conditions d'application de la loi n° 51-711 et du décret n° 52-1059,

Arrêtent:

Art. 1er. — La confédération nationale de la pâtisserie, confiserie, glacerie de France, 4, rue du Hanovre, Paris (2e), est agréée pour l'exécution des enquêtes statistiques telles que définies à l'article 3 ci-dessous dans les entreprises de pâtisserie comprises dans la rubrique 413 de la nomenclature jointe au décret n° 49-1134 du 2 août 1949 dans les conditions prévues par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Cet agrément est valable à l'égard de tous les établissements adhérant ou non à la confédération nationale précitée, sous réserve de l'option prévue à l'article 7 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Art. 2. — Le service enquêteur compétent au sens de la loi du 7 juin 1951 et du décret du 15 septembre 1952 pour les enquêtes visées ci-dessus est la direction du commerce intérieur, 68, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Dans un délai inférieur à un mois à compter de la date du présent arrêté, tous les établissements exerçant une activité du ressort des activités énumérées à l'article 1er et désirant répondre directement au service enquêteur devront lever l'option prévue à l'article 7 du décret du 15 septembre 1952.

Les établissements en cause sont, nonobstant cette option, toujours tenus de répondre directement au service enquêteur lorsque celui-ci, constatant l'absence de renseignements les concernant parmi ceux reçus par la confédération nationale agréée, leur adresse lui-même un questionnaire.

Art. 3. — Les enquêtes statistiques exécutées en vertu du présent agrément pourront porter notamment sur les achats, les stocks et les ventes de produits, les effectifs, les appointements et les salaires. Ces enquêtes seront mensuelles, trimestrielles ou annuelles, suivant l'importance des établissements interrogés.

Art. 4. — Lors de chaque envoi des questionnaires correspondant à une enquête donnée, la confédération nationale agréée fournira au service enquêteur la liste des établissements interrogés ou un rectificatif à une liste antérieure.

Les résultats seront fournis à ce service dans un délai de trente jours après la fin de la période prise en considération dans l'enquête.

La confédération nationale de la pâtisserie, confiserie, glacerie de France fournira également ces résultats sous une forme globale impliquant, pour chaque rubrique du questionnaire, une réponse d'ensemble. Les résultats devront être accompagnés de la liste des établissements dont les réponses auront été effectivement utilisées dans leur élaboration (ou un rectificatif à une telle liste). Ils pourront également comporter des ventilations selon la nature, l'importance ou la situation géographique des établissements interrogés.

Toutefois, les questionnaires individuels correspondant à chacun des établissements, ou à certains d'entre eux, seront mis à la disposition du service enquêteur sur sa demande éventuelle.

Art. 5. — La confédération nationale agréée ne pourra se dégager des tâches dont elle a accepté l'exécution en matière de statistique qu'après un préavis de trois mois au service enquêteur, délai au cours duquel elle continuera à exécuter les enquêtes qu'elle avait prises en charge.

Art. 6. — Si la confédération nationale de la pâtisserie, confiserie, glacerie de France cessait d'être agréée, soit en application de l'article précédent, soit à la suite d'un retrait d'agrément tel que prévu à l'article 6 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, elle devrait remettre au service enquêteur l'ensemble des questionnaires recueillis conformément à la loi du 7 juin 1951 pendant la dernière année écoulée et les mois écoulés de l'année en cours.

Art. 7. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 août 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:

Le directeur du commerce intérieur,
ARRIGHI DE CASANOVA.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,
IVAN CABANNE.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Décret portant titularisation en application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 (corps des techniciens temporaires).

Le rectificatif concernant ce décret paru au *Journal officiel* du 18 avril 1957, page 4111, 1re colonne, est annulé.

Revision de projets de reconstruction et d'aménagement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1957: page 6711, 1re colonne, modifier ainsi qu'il suit les 2e, 3e et 4e lignes: « la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Sartrouville (Seine-et-Oise) et du projet d'aménagement de la commune de Maisons-Alfort (Seine) est ordonnée ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 28 août 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 août 1957, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 1er août 1957 portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Septembre (Georges-Emile), inspecteur général du tourisme. Officier du 25 janvier 1952.

Liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (code de la route), et notamment les articles 123 à 129 de ce texte;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1954 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire (liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules), modifié par arrêté du 17 janvier 1957;

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Arrête:

Art. 1er. — Le paragraphe III-5, Acuité auditive (permis C. D. E. et permis A. B. F.) de la liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire les véhicules, annexée à l'arrêté du 21 juillet 1954, est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes:

NUMERO	GROUPES et références.	PERMIS C. D. E.	PERMIS A. B F.
		C. — *Audition.*	
III-5.	Acuité auditive.	25 p. 100 de perte d'intelligibilité (soit 75 p. 100 d'intelligibilité), aucun appareil de prothèse n'étant admis. (Acuité auditive moins diminuée: possibilité T.)	80 p. 100 de perte d'intelligibilité (soit 20 p. 100 d'intelligibilité), aucun appareil de prothèse n'étant admis. (Acuité auditive moins diminuée: possibilité T.)

Observations. — La dissimulation de la surdité se reconnaît facilement: impossibilité de répondre aux questions, pseudo-perception d'une montre arrêtée, non-exécution de commandements, même pour une seule oreille. Les taux indiqués ci-dessus ne sont valables qu'après examen par un spécialiste à l'aide de l'audiométrie vocale concluant au pourcentage d'intelligibilité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1957.

Pour le ministre des travaux publics,
des transports et du tourisme et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ SARAMITE.

Mesure du bruit produit par un véhicule automobile.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1957: page 7890, 2e colonne, article 4, au lieu de: « ... utilisant le moteur à des régimes successifs... », lire: « ... utilisant le moteur à des régimes excessifs... ».

Commission centrale des frets et d'exploitation.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission centrale des frets et d'exploitation à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants du ministre chargé des affaires économiques.*

Membres titulaires.

M. Marcel Martin, commissaire aux prix.

M. Portier, administrateur civil.

Membre suppléant.

M. Segall, commissaire aux prix

b) *Au titre de représentants de l'office national de la navigation.*

Membres titulaires.

M. Laval, ingénieur en chef, directeur régional de la navigation, à Rouen.

M. Graff, ingénieur en chef, directeur régional de la navigation, à Strasbourg.

M. Druart, chargé des fonctions de chef d'exploitation commerciale du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Membres suppléants.

M. Gilbert, ingénieur en chef, directeur régional de la navigation, à Paris.

M. Desbazeille, ingénieur en chef, directeur régional de la navigation, à Compiègne.

M. Drouin, ingénieur des T. P. E., chef d'exploitation commerciale, à Nancy.

c) *Au titre de représentants d'une société d'économie mixte de traction sur berge.*

Membre titulaire.

M. Georges Weil, président, directeur général de la Compagnie générale de traction sur les voies navigables.

Membre suppléant.

M. Marchal, ingénieur en chef, fondé de pouvoir à la société La Traction de l'Est.

d) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Marcel Normand, secrétaire général du syndicat de la batellerie artisane.

M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie.

M. Noël Blanckman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. René François, président du syndicat national des patrons bateliers.

Membres suppléants.

M. Vendeville, patron batelier.

M. Dattignies, secrétaire du syndicat unique de la batellerie.

M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Michel Loiseau, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers.

e) *Au titre de représentants des sociétés coopératives de remorquage.*

Membre titulaire.

M. Auguste Pieplu, gérant de la société de remorquage Batelleries réunies A. Pieplu et Cie.

Membre suppléant.

M. Marc Duplan, directeur adjoint de la société coopérative Les Bateliers réunis.

f) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Marcel Humbert, président de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

M. Maurice Senecaux, directeur général de la Compagnie internationale de transports par eau.

M. Edouard de Percin, directeur général de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Jules Benoist, transporteur par eau.

Membres suppléants.

M. Louis Dubruel, président, directeur général de la société Citerna.

M. Emile Lamy, président, directeur général de la Société générale de transports.

M. Pierre Piketty, vice-président de la Compagnie des sablières de la Seine.

M. Francis Ravet, transporteur par eau.

g) *Au titre de représentants des courtiers de fret.*

Membres titulaires.

M. Ramsès Coudoux, président de l'union fédérale des chambres syndicales de courtiers de fret de France.

M. Jean Escher, secrétaire général de l'union fédérale des chambres syndicales de courtiers de fret de France.

Membres suppléants.

M. Marcel Laniez, membre de l'union fédérale des chambres syndicales des courtiers de fret de France.

M. Charles Seegmuller, membre de l'union fédérale des chambres syndicales de courtiers de fret de France.

h) *Au titre de représentants des coopératives d'affrètement.*

Membre titulaire.

M. Edouard Dogimont, président, directeur général de la société coopérative Péniche-Transports.

Membre suppléant.

M. Edouard-François Dogimont, directeur adjoint de la société La Pénichienne.

i) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Louis Belilan, président de l'union des chargeurs fluviaux de l'Est.

M. Marcel Henry, directeur commercial honoraire des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

M. René Juillard, directeur commercial de la Société Lambert frères et Cie.

M. Roger Guillemin, chef de la division des combustibles du service de la production thermique à l'Electricité de France.

Membres suppléants.

M. Robert Lacaille, président de la chambre d'agriculture de l'Yonne.

M. Joseph Chevallier, président du comité intersyndical du commerce des combustibles de la région parisienne.

M. François Munier, directeur commercial de la Société Solvay et Cie.

M. Gérard Dupont-Carette, négociant en matériaux de construction, vice-président de la chambre de commerce de Roubaix.

Commissions régionales des frets et d'exploitation.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Compiègne, à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. André Dattignies, secrétaire du syndicat unique de la batellerie.

M. Noël Blanckeman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Michel Loiseau, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers.

Membres suppléants.

M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie.

M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Marcel Normand, secrétaire général du syndicat de la batellerie artisane.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Michel Legouy, directeur commercial de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

M. Henri Barroy, directeur de la Compagnie de matériel et de transports par eau.

M. Yvon Durieux, transporteur par eau.

Membres suppléants.

M. Joseph Fleury, directeur général de l'exploitation à la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Alfred du Château, directeur d'agence de l'Essor fluvial et bateaux Fournier.

M. Aldebert Burssens, transporteur par eau.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Georges Fraigne, des Etablissements Vandenbussche, courtier de fret.

M. Victor Delforge, courtier de fret.

M. Edouard Dogimont, président directeur général de la société coopérative Péniche-Transports.

Membres suppléants.

M. Gaston Broutin, courtier de fret.

M. Pierre Gailliot, courtier de fret.

M. Abel Bossart, chef de service à la société coopérative Péniche-transports.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Michel Decarpigny, entrepreneur de dragages et de travaux publics.

M. André Ternynck, président, directeur général des sucreries Ternynck.

M. Lucien Porge, chef des services régionaux de l'office national interprofessionnel des céréales.

Membres suppléants.

M. Bourgès-Maunoury, secrétaire général de la société des ciments d'Origny-Sainte-Benoite.

M. André Demarne, chef du service des approvisionnements de la Compagnie Saint-Gobain, Chauny et Circy.

M. Jacques de Beco, directeur général adjoint de la Fabrique de fer de Maubeuge.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (bassin minier), à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Marcel Normand, secrétaire général du syndicat de la batellerie artisanale.

M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie.

M. Noël Blanckeman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

Membres suppléants.

M. Adelson Declercq, patron batelier.

M. Eugène de Vryer, secrétaire du syndicat unique de la batellerie.

M. Max Ponthieu, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers pour la région du Nord.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transport par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Louis Burlen, directeur général de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

M. Maurice Senecaux, directeur général de la Compagnie internationale de transports par eau.

M. Jean Lecocq, président du conseil de gérance de la société La Fluviale Lecocq.

Membres suppléants.

M. Paul Roze, directeur d'agence de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Aldebert Burssens, transporteur par eau.

M. Francis Ravet, transporteur par eau.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Jean Escher, secrétaire administratif de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région du Nord.

M. Georges Garinet, courtier de fret.

M. Auguste Pieplu, président de la société coopérative Les Bateliers réunis.

Membres suppléants.

M. Roland Piel, vice-président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région du Nord.

M. André Hornez, courtier de fret.

M. Raoul Pernez, directeur pour la région du Nord de la société coopérative Les Bateliers réunis.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. André Jardin, directeur commercial des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Roger Guillemin, chef de la division des combustibles au service de la production thermique à l'Electricité de France.

M. François Koch, directeur commercial de la Sucrerie centrale de Cambrai.

Membres suppléants.

M. Max Mecquet, adjoint du directeur commercial des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Albert Descours, secrétaire général de l'Union des chargeurs fluviaux du Nord de la France.

M. Marius Druard, directeur de la Société des fonderies, laminoirs et ateliers de Blache-Saint-Waast.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lille (zone côtière), à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Roger Blanckaert, secrétaire général du syndicat unique de la batellerie.

M. Paul Cirot, secrétaire général du syndicat de la petite batellerie.

M. Fernand Guilbert, patron batelier.

Membres suppléants.

M. André Taintignies, patron batelier.

M. Noël Blanckeman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Max Ponthieu, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers pour la région du Nord.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Michel Legouy, directeur commercial de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

M. Paul Roze, directeur d'agence à la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Irénée Marche, chef des services commerciaux de la société La Fluviale Lecocq.

Membres suppléants.

M. Octave Jousse, transporteur par eau.

M. André Hornez, gérant de la société Hornez.

M. Charles Cattiau, directeur de la société Assochar.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Emile Verhille, courtier de fret.

M. Jean Mulard, courtier de fret.

M. Edouard-François Dogimont, directeur adjoint de la société coopérative Péniches-Transports.

Membres suppléants.

M. Jean Escher, secrétaire administratif de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région du Nord.

M. Charles Ravisse, courtier de fret.

M. Théophile Callbout, représentant de la société coopérative Péniches-Transports.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Albert Descours, secrétaire général de l'Union des chargeurs fluviaux du Nord de la France.

M. Jules Macquart, directeur des approvisionnement des Etablissements Kuhlmann.

M. Pierre Dewulf, négociant en grains.

Membres suppléants.

M. Marius Weinbreck, directeur de la Société calaisienne des pâtes à papier.

M. René Simonet, ingénieur principal à la Société de Penarroya, fonderie de Noyelles-Godault.

M. Lucien Pilverdier, directeur de la sucrerie de la Bistade.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Lyon, à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. François Olivier, patron batelier.

M. Lucien Champiaux, patron batelier.

M. Jean Mondaine, patron batelier.

Membres suppléants.

M. André François, patron batelier.

M. Yvon Pioche, patron batelier.

M. Marcel Desbrosses, secrétaire du syndicat de la batellerie du Centre.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Marcel Pichon, directeur régional de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Paul Malapert, directeur d'agence de la Société Citerna.

M. Roger Sadran, directeur de la Compagnie fluviale du Midi.

Membres suppléants.

M. Pierre Flechet, directeur général de la Société générale de navigation fluviale.

M. André Carteaux, chef d'agence de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M

M. Gilbert Bouchard, gérant de la société Chanier et Bouchard.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Maurice Renard-Goiffon, vice-président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Lyon.

M. Marius Perret, secrétaire général de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Lyon.

M. Léon Lacombe, directeur de la Coopérative artisanale de transports fluviaux.

Membres suppléants.

M. Joseph Fleury, président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Lyon.

M. Albert Hurtard, de la Société Rhodania.

M. Pierre Basset-Charcot, directeur de la Société nouvelle de transports par eau.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Noël Geneste, administrateur du port Rambaud.

M. Pierre Valette-Viallard, cimentier.

M. René Balland, de la société La Charbonnière de Saône-et-Loire.

Membres suppléants.

M. Jean Delfraissy, directeur commercial des Houillères du bassin de Blanzy.

M. Pierre Putigny, chef de service à la société Solvay et Cie.

M. Laurent Suquet, directeur de la Société Léopold Suquet.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nancy, à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Maurice Boilot, secrétaire du syndicat de la batellerie artisane.

M. Robert Aubry, patron batelier.

M. Lucien Dufernez, patron batelier.

Membres suppléants.

M. Paul Drouin, patron batelier.

M. Palmyre Leclerc, patron batelier.

M. Roland Vendeville, patron batelier.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Hubert Damour, directeur pour la région de l'Est de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Luc Fortier, directeur aux Etablissements Fortier.

M. Pierre Guillet, directeur des agences de l'Est de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

Membres suppléants.

M. Jean Garin, administrateur directeur de la Compagnie internationale de transports par eau.

M. Victor Delforge, transporteur par eau.

M. Pierre Werner, transporteur par eau.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Louis Messager, président de la Chambre syndicale des courtiers de fret de la 11e région économique.

M. Gaston Aubry, de la Société lorraine d'affrètement.

M. André Wirtz, de la Société générale de navigation fluviale.

Membres suppléants.

M. Jean Aubry, courtier de fret.

M. Henri Valentin, de la société Les Transports mixtes français.

M. Jean Brunaud, de la société Navalsa.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Aimé Noviant, directeur du service des transports de la Société des fonderies de Pont-à-Mousson.

M. Auguste Marchal, chef du service des transports de la société Solvay et Ce.

M. Raymond Carre, directeur de la société Socosel.

Membres suppléants.

M. Jacques Voirlot, directeur des services administratifs de la Société des forges et aciéries d'Hagondange.

M. Louis Vautrin, directeur de la Société des dragages de la Haute-Moselle.

M. André Sohm, chef du service commercial des Houillères du bassin de Lorraine.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Marcel Desbrosses, secrétaire du syndicat de la batellerie du centre.

M. Roger Noblecourt, patron batelier.

M. Camille Coquillet, patron batelier.

Membres suppléants.

M Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Désiré Thomas, patron batelier.

M. Julien Barbieux, patron batelier.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Jacques Flechet, directeur général adjoint à la Société générale de navigation fluviale.

M. Joseph Fleury, directeur général de l'exploitation à la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Jules Benoist, transporteur par eau.

Membres suppléants.

M. Gilbert Bouchard, gérant de la société Chânier et Bouchard.

M. Raymond Renault-Guérin, transporteur par eau.

M. Renard, des Etablissements Renard-Goiffon et Berger.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Claude Machuron, vice-président de la chambre syndicale des courtiers de fret du centre.

M. Jean Garin, administrateur directeur de la Compagnie internationale de transports par eau.

M. Gaston Beaubois, courtier de fret.

Membres suppléants.

Mlle Yvonne Mercurigny, courtier de fret.

M. Roger Blondeau, de la Compagnie internationale de transports par eau.

M. Marcel Laniez, directeur de la société Les Mariniers affréteurs.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Jean Delfraissy, directeur commercial des houillères du bassin de Blanzy.

M. Marcel Gounaud, chef du bureau des transports par eau aux Etablissements Poliet et Chausson.

M. André Bouvier, directeur du Comptoir nivernais du bâtiment.

Membres suppléants.

M. Henri de Lachapelle, directeur commercial adjoint des houillères du bassin de Blanzy.

M. Fleury Denis, directeur des tuileries Boiron et Ce.

M. Michel Cocagne, directeur à la société Carrières et Matériaux.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Paris, à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Noël Blanckeman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. René François, président du syndicat national des patrons bateliers.

M. Marcel Normand, secrétaire général du syndicat de la batellerie artisanale.

Membres suppléants.

M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Michel Loiseau, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers.

M. André Dattignies, secrétaire du syndicat unique de la batellerie.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Joseph Fleury, directeur général de l'exploitation à la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. André Leroy, directeur général de l'union des mines et industries annexes.

M. Jules Benoist, transporteur par eau.

Membres suppléants.

M. Maurice Senecaux, directeur général de la Compagnie internationale de transports par eau.

M. André Morillon, directeur général adjoint de la société Morillon-Corvol.

M. Delphe Masy, transporteur par eau.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Ramsès Coudoux, président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région parisienne.

M. Arsène Camus, courtier de fret.

M. Abel-Bossart, chef de service à la société coopérative Péniches-Transports.

Membres suppléants.

M. Marcel Delforge, courtier de fret.

M. Marcel Caromel, courtier de fret.

M. Maurice Désiré, chef de service à la société coopérative Les Bateliers réunis.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Amaury de Boisgelin, gérant de la Société d'exploitation des sablières modernes.

M. Jean Dauphin, chef de bureau à l'office national interprofessionnel des céréales.

M. Gustave Schroeder, commissionnaire en marchandises.

Membres suppléants.

M. Marcel Gounaud, chef du bureau « Transports par eau » des établissements Poliet et Chausson.

M. Jacques Porche, directeur de l'union sidérurgique du Nord de la France (Usinor).

M. Joseph de Varax, directeur général de la Société des anthracites du Nord.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Rouen (port du Havre), à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Stéphane Chartier, patron batelier.

M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Georges Delafosse, patron batelier.

Membres suppléants.

M. Valentin Ferneau, patron batelier.

M. Edouard Wendling, patron batelier.

M. Adrien Verlay, patron batelier.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. René Vinot, directeur régional de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Jacques de Jorna, chef du service fluvial de la Compagnie charbonnière de manutention et de transports.

M. Georges Dumouchel, chef d'agence de la Société générale de transports.

Membres suppléants.

M. Augustin Zedde, directeur du service fluvial de la Société transit et transports J. Roy.

M. André Roth, directeur général de la compagnie L'Union.

M. Pierre Rault, chef d'agence de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Albert Pauillacq, vice-président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Rouen et du Havre.

M. Valentin Marilly, courtier de fret.

N...

Membres suppléants.

M. Sylvain Petillon, courtier de fret.

M. Georges Lesage, secrétaire adjoint de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Rouen et du Havre.

N...

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Xavier Laporte, armateur.

M. Albert Huet, président du syndicat des commissionnaires en douane agréés du Havre et de la région.

M. André Carette, président de la chambre syndicale des négociants-importateurs de charbons du Havre.

Membres suppléants.

M. Maurice Cognet, président du syndicat havrais des armateurs.

M. Camille Genestal, vice président du syndicat des commissionnaires en douane agréés du Havre et de la région.

M. Roger Guillemin, chef de la division des combustibles au service de la production thermique à l'Electricité de France.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Rouen (port de Rouen), à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Michel Loiseau, secrétaire du syndicat national des patrons bateliers.

M. Raymond Regnoux, secrétaire général adjoint du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

M. Georges Delafosse, patron batelier.

Membres suppléants.

M. Marceau Riffaut, patron batelier.

M. Adrien Verlay, patron batelier.

M. Noël Blanckeman, secrétaire général du syndicat autonome de la batellerie artisanale motorisée.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Jacques de Jorna, chef du service fluvial de la Compagnie charbonnière de manutention et de transports.

M. René Vinot, directeur régional de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Raymond Gasparini, chef de mouvement à la société L'Union normande.

Membres suppléants.

M. Jean Wormser, directeur d'agence de la Société générale de transports.

M. André Roth, directeur général de la compagnie l'Union.

M. Jean Faroult, directeur général de la Société de transit et transports G. Faroult.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Augustin Zedde, secrétaire général de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Rouen et du Havre.

M. Rault (Pierre), chef d'agence de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

N...

Membres suppléants.

M. André Carpente, président de la Compagnie de gérance et d'armement fluvial.

M. Henri Lecocq, directeur de la société La Fluviale Lecocq.

N...

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Max Canu, président directeur général de la Société de transit et de consignation.

M. Roger Guillemin, chef de la division des combustibles au service de la production thermique à l'Electricité de France.

M. Maurice Collet, président du groupement des carrières et matériaux de la région de Rouen.

Membres suppléants.

M. Jean Lemarchand, directeur de l'usine de Grand-Couronne de la Société nouvelle de papeterie.

M. Gonde, directeur de la Compagnie bordelaise de produits chimiques.

M. Aldo Fusco, directeur du Comptoir des combustibles de matériaux et de manutention.

Par arrêté du 21 août 1957, sont nommés membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Strasbourg, à compter du 1er juillet 1957:

a) *Au titre de représentants des patrons bateliers.*

Membres titulaires.

M. Etienne Weber, patron batelier.

M. Paul Drouin, patron batelier.

M. Pierre Schnoering, patron batelier.

Membres suppléants.

M. Eugène Martz, patron batelier.

M. Albert Buchler, patron batelier.

M. Robert Keller, patron batelier.

b) *Au titre de représentants des entreprises de transports par navigation intérieure.*

Membres titulaires.

M. Adolphe Haus, directeur général adjoint de la Société alsacienne de navigation rhénane.

M. Charles Billard, directeur d'agence de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Pierre Werner, transporteur par eau.

Membres suppléants.

M. Marcel Varlet, directeur d'agence de la Compagnie auxiliaire de navigation d'Alsace et de Lorraine.

M. Pierre Guillet, directeur des agences de l'Est de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

M. Lucien Monsch, transporteur par eau.

c) *Au titre de représentants des courtiers de fret et coopératives d'affrètement.*

Membres titulaires.

M. Henri-Charles Seegmuller, président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Strasbourg.

M. Hugues Schaeffer, de la Société française de navigation rhénane.

M. Edouard Niederst, de la société Navalsa.

Membres suppléants.

M. Lucien Drach, vice-président de la chambre syndicale des courtiers de fret de la région de Strasbourg.

M. Jean Lambert, de la Compagnie fluviale et maritime de transports.

M. Jean Degre, de la société Navalsa.

d) *Au titre de représentants des usagers des transports par eau.*

Membres titulaires.

M. Jean Precheur, directeur général de la société Rhin et Rhône.
M. André Sohm, directeur commercial adjoint des houillères du bassin de Lorraine.
M. Marc Zeller, directeur des transports à la Société commerciale des potasses d'Alsace.

Membres suppléants.

M. Roger Barthel, directeur du Comptoir des combustibles d'Alsace et de Lorraine.
M. Charles Haug, directeur commercial de la Société des ciments Portland de Lorraine.
M. Jean Schaeffer, chef du service dragages à la Société alsacienne de travaux publics.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 27 juillet 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 16.207.065 F applicables aux chapitres ci-après du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour la gestion 1957:

Chap. 32-82. — Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	2.611.444
Chap. 34-51. — Fonctionnement du service de l'armement	219.838
Chap. 34-52. — Fonctionnement du service automobile	11.516.286
Chap. 34-61. — Fonctionnement du service des transmissions	127.000
Chap. 34-81. — Remonte et fourrages	6.713
Chap. 35-71. — Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	1.695.784
Total	16.207.065

Répartition numérique par office des représentants territoriaux au conseil d'administration paritaire de l'office administratif central des postes et télécommunications d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 56-1229 du 3 décembre 1956 portant réorganisation et décentralisation des postes et télécommunications d'outre-mer, modifié par le décret n° 57-481 du 4 avril 1957;

Vu le décret n° 57-622 du 15 mai 1957 relatif à l'application de l'article 1er du décret susvisé n° 56-1229,

Arrête:

Art. 1er. — La répartition numérique des représentants des territoires au conseil d'administration paritaire de l'office administratif central des postes et télécommunications d'outre-mer, prévue à l'article 4 du décret susvisé n° 56-1229 du 3 décembre 1956, est fixée comme suit:

Afrique occidentale française: cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants;
Afrique équatoriale française: deux délégués titulaires et deux délégués suppléants;
Madagascar: deux délégués titulaires et deux délégués suppléants;
Nouvelle-Calédonie et dépendances: un délégué titulaire et un délégué suppléant;
Polynésie française: un délégué titulaire et un délégué suppléant;
Côte française des Somalis: un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Art. 2. — Le haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française, le haut commissaire de la République à Madagascar, le haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, le gouverneur de la Polynésie française, le gouverneur de la Côte française des Somalis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française, au *Journal officiel* de Madagascar et dépendances, au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, au *Journal officiel* de la Polynésie française et au *Journal officiel* de la Côte française des Somalis et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 21 août 1957.

MODIBO KEITA.

Service de santé.

Par arrêté en date du 19 août 1957, M. Abba Sidick, médecin africain de 1re classe, ministre de l'instruction publique et de l'éducation populaire du Tchad (Afrique équatoriale française), est placé, pour compter du 1er juillet 1957, dans la position de détachement pour la durée de ses fonctions.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 7 août 1957, M. Malihol, nommé, à la suite de l'examen professionnel du 20 décembre 1956, inspecteur principal à la direction régionale de la sécurité sociale de Nancy, à compter du 18 mars 1957, a été reclassé, sur sa demande, à compter de la même date, dans l'emploi d'inspecteur de 1re classe de la sécurité sociale (1er échelon, ancienneté du 4 avril 1955 + 1 an).

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 248 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 19 août 1957, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 248 du code de l'urbanisme et de l'habitation les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient survenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 octobre 1958.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
10 La Carrière, la Route, le Bâtiment, à Fontaine-lès-Vervin.

ALPES (BASSES-)

2 La Bas-Alpine (travaux publics et particuliers), avenue Gaston-Boyer, à Digne.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting (O. S. A. L. Y.), 5, rue de Dunkerque, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille (2e).
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille. Bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille (6e).
28 Sud-Travaux, bâtiment, 4, cours Pierre-Puget, à Marseille (6e).
31 La Concorde, construction et travaux publics, 58, avenue de la Timone, à Marseille (10e).
33 Coopérative de travaux industriels, 113, boulevard de Paris, à Marseille (2e).
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de haute futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille (3e).
54 C. O. C. I. (Coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 2, rue Chevalier-Roze, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment (E. G. C. B.), 19, rue Aviateur-Le Brix, à Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 26, cours Franklin-Roosevelt, à Marseille (1er).
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille (14e).
86 Société coopérative ouvrière du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics, 84, boulevard Rabatau, à Marseille (8e).
87 Coopérative d'entreprise générale de peinture du Midi, 1, rue du Bon-Pasteur, à Marseille.
89 Coopérative de peinture et travaux annexes « Coptra », 32, cours Honoré-d'Estienne-d'Orves, à Marseille (1er). Bureaux: 7, rue du Commandant-Lamy, à Marseille (7e).

90 L'Equipe du bâtiment et de l'industrie (constructions métalliques, serrurerie, menuiseries métalliques, plomberie, installations sanitaires), 1, boulevard d'Hanoï (la Viste), à Marseille.
91 Société coopérative ouvrière du Midi (plomberie, zinguerie, sanitaire, chauffage), 31, rue de l'Olivier, à Marseille (5e).
92 Les Carreleurs marseillais, 16, rue de Lorraine, à Marseille (8e).

CANTAL

1 L'Union ouvrière, bâtiment et travaux publics, route des Camisières, à Aurillac.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, à la Rochelle.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
13 La Constructive, bâtiment et travaux publics, chemin Saint-Martin, 15, impasse des Plantes, à Fontaine-lès-Dijon.
14 Les Peintres de Bourgogne réunis, 6, rue des Grands-Champs, à Dijon.

COTES-DU-NORD

7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.

DOUBS

10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.
5 Coframeca (Menuiserie, ébénisterie et charpente des Alpes), 45, rue Montplaisir, à Valence.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture, vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmillière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kerelle, au Grand-Kerzu, route de Pontanezen, à Brest.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raty), à Brest.
22 Constructions d'Armor (entreprise générale de bâtiment), Ty-Roux en Pennars, près Quimper.

GARD

9 Société coopérative ouvrière « Entreprise et Bâtiment », 31, rue Vaysette, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilméry, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement, miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 101 et 103, rue Bonnat, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse. Bureaux: 34, chemin de la Flambère, à Toulouse (Purpan).
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureau: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 71, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc-Matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
48 Les Plombiers, couvreurs, zingueurs de Toulouse, 23, rue Danielle Casanova, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral Bugard, à Auch.

GIRONDE

15 L'Entreprise générale, 22, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux. Correspondance: rue de Bretagne, à Bretteville-sur-Odon (Calvados).
18 La Construction moderne française, 98, rue Judaïque, à Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
7 L'Avenir, carrière, à Louvigné-du-Désert.
36 L'Espérance, carrières, bâtiment et travaux publics, à la Fontenelle.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Deols.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, chemin de Vernusse, à Châteauroux.
11 La Construction argentonnaise, 47, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Argenton-sur-Creuse.

LOIRE-ATLANTIQUE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Péreire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, quai Péreire, à Saint-Nazaire.
15 La Régionale électrique, 41, avenue de Beauséjour, à Saint-Herblain. Bureaux: 2, quai Ceineray, à Nantes.
16 Menuisiers et charpentiers nantais, avenue des Champs-Renaudin, à Pont-Rousseau.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.
5 Construction-Fer, charpente en fer, serrurerie, menuiserie métallique, 16, rue du Vieux-Pont, à Chalonnes-sur-Loire.
6 Les O. R. B. (Ouvriers réunis du bâtiment), 79, rue Sadi-Carnot, à Cholet.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 151, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims.

MEUSE

2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, rue de Souville, à Verdun.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
11 La Renaissance, Peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommelès-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpentes et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 S. C. O. B. A. T., société coopérative ouvrière du bâtiment, 8, quai du Commerce, à Saint-Omer.
15 Coopérative des ouvriers réunis (C. O. O. P. D. O. R.), menuiserie, charpente, 30, rue des Communes, à Calais

PUY-DE-DOME

7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.

RHIN (BAS-)

6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 14, rue de l'Ecluse, à Mulhouse-Bourtzwiller.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon (3e).
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-zingueurs réunis, 4, rue Molière, à Lyon.
25 Le Roc, construction et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne.
29 Les Plâtriers peintres réunis, 6, rue Molière, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon (3e).
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon (7e).
42 Association des techniciens en téléphone et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.

SARTHE

6 L'Avenir du bâtiment, 30, rue des Vieux-Ponts, à Connerré.

SAVOIE

4 L'Avenir Savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.
5 Société coopérative chambérienne de construction, 9, rue Sommeiller, à Chambéry.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, Vallette et Ce, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs (A. O. P. C. Z.), 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A O.I P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 67, rue de Buffon, à Paris (5e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
21 Société ouvrière d'entreprise, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture, vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse (annexe), à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 89 et 91, rue Pelleport, à Paris (20e). Bureaux: 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e). Correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité et chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de Mouzaïa, à Paris (19e).
213 A. T. O. S. et Energie électrique réunies, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e). Bureaux: 11, rue Ausone, à Metz (Moselle).
225 Aux Nettoyeurs-encaustiqueurs réunis, 9, rue Alfred-Stevens, à Paris (9e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs (U. P. C. M.), rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
287 Chantiers et constructions, 174, rue Lecourbe, à Paris (15e).
290 Société nouvelle des entreprises électriques « Coopelec » (S. N. E. C. C.), 46 ter, rue Saint-Didier, à Paris (16e).
291 L'Equipement technique moderne (chauffage central et industriel, plomberie, sanitaire, fumisterie, ventilation, tôlerie, électricité), 14, rue Emile-Lepeu, à Paris (11e).
292 Le Bâtiment et voies ferrées, 38, quai de la Marne, à Paris (19e).
293 Les Techniciens associés du bâtiment, T. A. B. (bureau d'études techniques de construction), 3, rue Chauveau-Lagarde, à Paris (8e).
294 « S. A. C. E. C. », Société anonyme coopérative d'équipement et de construction, 11, rue Bailly, à Paris (3e)
295 « Stradelec » (travaux publics et électricité de bâtiments), 3, rue Gabriel-Laumain, à Paris (10e).

SEINE (COMMUNES)

11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
31 Les Maçons parisiens, 167 bis, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 4, rue Franklin, à Bagnolet.
35 Ateliers de serrurerie de la Seine, 151, rue de Paris, à Bobigny.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
45 Le carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment, S. O. E. B., 10, rue des Capucines, à Villemonble. Bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, aux Pavillons-sous-Bois.
58 Les spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 49, rue des Meuniers, à Bagneux.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc prolongée, à Saint-Ouen.
79 Entreprise économique maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes. Correspondance. 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémard, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A. (Manufacture de coussins, sièges et matelas à ressorts), 31 à 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Ambroise-Croizat, à Drancy. Correspondance: 35, rue de l'Espérance, à Drancy.
97 Les professionels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 bis, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne

115 L'Union-travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 bis, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
131 Monteurs-Levageurs, entreprise de montage de charpente et manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
136 Société d'études et d'entreprise de travaux publics, électricité, 51-53, rue Pierre-Poli, à Issy-les-Moulineaux.
137 La Seine, bâtiment et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux. Bureaux: 12, rue de Sévigné, à Paris (4e).
141 Société nouvelle d'entreprise générale de peinture, La Renove, 9, rue des Parisiens, à Asnières.
142 Somodel, Société moderne d'équipement électrique, 153, rue Anatole-France, à Drancy.
146 Chantiers (entreprise générale), 49, rue Ledru-Rollin, à Ivry-sur-Seine.
148 Société coopérative ouvrière de peintres associés de Clichy (S.C.O.P.A.C.), 9, rue de Paris, à Clichy.
149 Sop'asco (les plastiques appliqués à la construction), 14, boulevard Bineau, à Levallois-Perret.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et carrières (travaux publics et particuliers), 1, route de Nangis, à Melun.
5 S.E.T.R.E.C.O., Société d'études et de réalisations de logements économiques, 1, rue des Fossés, à Melun.

SEINE-ET-OISE

4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
12 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers paveurs versaillais, 50, rue Alexis-Maneyrol, à Chaville.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 9, rue Jules-Clarétie, à Viroflay.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 65, rue du Président-Roosevelt, à Sartrouville.
48 E.T.M., Etude et travail des métaux (barrages, vannes, travaux métalliques, mécaniques), avenue Carnot, à Massy.
49 Les Paveurs de l'Ile-de-France (travaux publics), 6, avenue de la Pépinière, à Morsang-sur-Orge.
50 Société d'entreprise pour l'équipement du bâtiment, S.E.E B.A., 3, rue Racine, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

SEINE-MARITIME

2 La Peinture, 26, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers-menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

3 Serrurerie picarde, 15, rue Marc-Sangnier, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 27, rue du Général-Leclerc, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue Du Bellay, à Amiens.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg de-Hem, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 135, rue Jules-Barni, à Amiens.

VAR

10 Entreprise méridionale de travaux publics et de bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon. Bureaux commerciaux: 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue Chilvert, à Poitiers.
11 La Vaillante de Poitiers (entreprise de bâtiment), 199, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs, de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 6, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

YONNE

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 19 août 1957, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931, relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat, les sociétés dont la désignation suit

Sous réserve des radiations qui pourraient intervenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 octobre 1958.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
7 L'Espoir, imprimerie, 56, rue Camille-Desmoulins, à Guise.
10 La Carrière, la route, le bâtiment, à Fontaine-les-Vervins.

ALLIER

1 Imprimerie ouvrière montluçonnaise, 1, rue Saint-Jean, à Montluçon.

ALPES (BASSES-)

2 La Bas-alpine, travaux publics et particuliers, avenue Gaston-Boyer, à Digne.

ALPES-MARITIMES

5 Imprimerie Aegitna, 27, rue Jean-Jaurès, à Cannes.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting (O. S. A. L. Y.), 5, rue de Dunkerque, à Castelnaudary.

AVEYRON

4 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

1 Imprimerie nouvelle de Marseille, 120, rue Sainte, à Marseille (7e).
8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille (2e).
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille; bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille (6e).
28 Sud-Travaux, bâtiment, 4, cours Pierre-Puget, à Marseille (6e).
31 La Concorde, construction et travaux publics, 58, avenue de la Timone, à Marseille (10e).
33 Coopérative de travaux industriels, 113, boulevard de Paris, à Marseille (2e).
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22 et 24, avenue Roger-Salengro, à Marseille (3e).

54 C. O. C. I. (Coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
62 Les Fils d'André Corsiglia, confiserie, confiturerie, 13 et 15, rue Xavier-Progin, à Marseille (4e).
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 2, rue Chevalier-Roze, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiments et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
79 Socoma (Société coopérative de manutention), 17, rue Grignon, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment (E. G. C. B.), 19, rue de l'Aviateur-Le-Brix, à Marseille (9e).
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 26, cours Franklin-Roosevelt, à Marseille (1er).
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille (14e).
86 Société coopérative ouvrière du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics, 84, boulevard Rabatau, à Marseille (8e).
87 Coopérative d'entreprise générale de peinture du Midi, rue du Bon-Pasteur, n° 1, à Marseille.
89 Coopérative de peinture et travaux annexes « Coptra », 32, cours Honoré-d'Estienne-d'Orves, à Marseille (1er). Bureaux: 7, rue du Commandant-Lamy, à Marseille.
90 L'Equipe du bâtiment et de l'industrie (constructions métalliques, serrurerie, menuiseries métalliques, plomberie, installations sanitaires), 1, boulevard d'Hanoi (la Visite), à Marseille (15e).
91 Société coopérative ouvrière du Midi (plomberie, zinguerie, sanitaire, chauffage), 31, rue de l'Olivier, à Marseille (5e).
92 Les Carreleurs marseillais, 16, rue de Lorraine, à Marseille (8e).

CANTAL

1 L'Union ouvrière, bâtiment et travaux publics, route des Camisières, à Aurillac.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, à la Rochelle.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

1 Imprimerie coopérative ouvrière, 18, rue de la Manutention, à Dijon.
2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
13 La Constructive, bâtiment et travaux publics, chemin Saint-Martin, 15, impasse des Plantes, Fontaine-lès-Dijon.
14 Les peintres de Bourgogne réunis, 6, rue des Grands-Champs, à Dijon.

COTES-DU-NORD

7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.
8 Imprimerie moderne, 27, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc.
11 Le Granit bleu, exploitation de carrières en granit bleu et gris, le Hingle.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.

DOUBS

2 Imprimerie Néo-typo, 6 et 8, rue Gambetta, à Besançon.
8 Le Comtois, éditions, 20, rue Gambetta, à Besançon.
10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

3 Boimondau, boîtiers de montres du Dauphiné, 41 à 47, rue Montplaisir, à Valence.
4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.
5 Cotrameca (Menuiserie, ébénisterie et charpente des Alpes), 45, rue Montplaisir, à Valence.
7 Cadreclair, fabrique de cadrans, Hautes-Faventines, à Valence.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture et vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmilière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
18 Aux ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kerelle, au Grand-Kerzu, route de Pontanézen, à Brest.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raly), à Brest.
22 Constructions d'Armor (entreprise générale de bâtiment), Ty Roux en Penhars près Quimper.

GARD

8 L'Aiguille, manufacture de vêtements, 2, rue des Tilleuls, à Nîmes.
9 Société coopérative ouvrière Entreprise et bâtiment, 31, rue Vaysette, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

5 Imprimerie ouvrière, 6, rue Bayard, à Toulouse.
9 Le Mutilé, manufacture de prothèse, 38, rue Pharaon, à Toulouse.
10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement et miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 101 et 103, rue Bonnat, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse. Bureaux: 34, chemin de la Flambère, à Toulouse (Purpan).
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc, matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
48 Les Plombiers, couvreurs, zingueurs de Toulouse, 23, rue Danielle-Casanova, à Toulouse.

GERS

2 Gers-constructions, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

15 L'Entreprise générale, 22, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux. Correspondance: rue de Bretagne, à Bretteville-sur-Odon (Calvados).
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
4 Imprimeries réunies, 22, rue de Nemours, à Rennes.
5 Carrosserie ouvrière, 32, rue des Polieux, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
10 L'Ebénisterie ouvrière, 46 *bis*, boulevard de Chézy, à Rennes.
14 Les Granitiers réunis, à Saint-Marc-le-Blanc.
17 Chaussures L'Aube, 7, place Carnot, à Fougères.
24 La Persévérante, carrières et travail du granit, à Saint-Hilaire-des-Landes.
36 L'Espérance, carrières, bâtiment et travaux publics, à la Fontenelle.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, chemin de Vernusse, à Châteauroux.
10 Association ouvrière des brasseurs et similaires, le Montet, à Déols.
11 La Construction argentonnaise, 47, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Argenton-sur-Creuse.

INDRE-ET-LOIRE

1 Imprimerie centrale de Touraine, 10, rue de Metz, à Tours.

LOIRE

3 Union typographique et lithographique, 8, rue Lavoisier, à Saint-Etienne.
13 Coopérative atelier-école des aveugles travailleurs civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire, brosserie, vannerie, 21, rue Rouget-de-Lisle, à Saint-Etienne.

LOIRE-ATLANTIQUE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
15 La Régionale électrique, 41, avenue de Beauséjour, à Saint-Herblain. Bureaux : 2, quai Ceineray, à Nantes.
16 Menuisiers et charpentiers nantais, avenue des Champs-Renaudin, à Pont-Rousseau.

LOIRET

1 La Laborieuse, imprimerie, 7, rue du Gros-Anneau, à Orléans.

LOIR-ET-CHER

6 Fonderie métallurgique L'Equitable, à Cormenon, près Mondoubleau.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.
5 Construction fer, charpente en fer, serrurerie, menuiserie métallique, 16, rue du Vieux-Pont, à Chalonnes-sur-Loire.
6 Les O. R. B., ouvriers réunis du bâtiment, 79, rue Sadi-Carnot, à Cholet.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims.

MARNE (HAUTE-)

2 Etablissements R. Roussel, instruments de chirurgie et de coutellerie, nickelage, cuivrage et chromage, rue Carnot prolongée, à Nogent-en-Bassigny.

MEUSE

2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, rue de Souville, à Verdun.

MORBIHAN

4 Imprimerie ouvrière vannetaise, 1, rue Saint-Gildas, à Vannes.

NIEVRE

1 Imprimerie nouvelle L'Avenir, 1, rue du Rivage, à Nevers.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
10 L'Union-Confection, 12, rue de la Vignette, à Lille.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommes-lès-Lille. Bureaux : 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
29 La Ruche, travaux publics, voies ferrées, 139, rue Saudeur, à Valenciennes.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpente et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
34 Coboitex, coopérative des ouvriers du bois et du textile, 42, rue Emile-Zola, à Halluin.
35 La Sève, sièges, 11 à 15, rue de la Libération, à Halluin.
39 Société coopérative ouvrière des paveurs dunkerquois, 174, rue H.-Ghesquière, à Coudekerque-Branche.
40 Coopérative des aveugles travailleurs de Roubaix et du Nord, brosserie, vannerie, 25, boulevard d'Halluin, à Roubaix.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente, C. O. M. E. C., 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

2 Imprimerie nouvelle, 1, rue Benjamin-Raspail, à Creil.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
14 Société coopérative ouvrière du bâtiment, S. C. O. B. A. T. S., quai du Commerce, à Saint-Omer.
15 Coopérative des ouvriers réunis (Coop. D. O. R.), menuiserie, charpente, 30, rue des Communes, à Calais.

PUY-DE-DOME

7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.
8 Coopérative ouvrière radioélectrique d'Auvergne, C. O. R. A., à Eenval, près Riom. Bureaux : 10, place J.-B.-Laurent, à Riom.

PYRENEES (BASSES-)

3 Le Travail, fabrique d'espadrilles, cité Saint-Jean, à Mauléon.

PYRENEES-ORIENTALES

1 L'Union sandalière, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

RHIN (BAS-)

6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 14, rue de l'Ecluse, à Mulhouse-Bourtzwiller.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

1 Imprimerie nouvelle lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, à Lyon.
12 La Prévoyante, vêtements et uniformes, 9 et 11, rue Salomon-Reinach, à Lyon.
15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon (3e).
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers zingueurs réunis, 4, rue Molière, à Lyon.
23 Avenir métallurgique, 6, rue Béranger, à Lyon.
25 Le Roc, constructions et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne.
29 Les Plâtriers peintres réunis, 6, rue Molière, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon (3e).
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon (7e).
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
43 Coopérative des aveugles travailleurs de Lyon et du Sud-Est, brosserie, vannerie, 149, grande-rue de la Guillotière, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Pialon, à Villeurbanne.
48 Techni-Photo, photographie industrielle et publicitaire, 77, rue Pierre-Corneille, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

3 Groupement industriel coopératif autunois, ameublement, rue du Théâtre-Romain, à Autun.

SAONE (HAUTE-)

3 Coopbois d'Essertenne, exploitations forestières, travaux forestiers, à Essertenne.

SARTHE

6 L'Avenir du bâtiment, 30, rue des Vieux-Ponts, à Connerré.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.
5 Société coopérative chambérienne de construction, 9, rue Sommeiller, à Chambéry.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, Vallette et Cie, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
2 Imprimerie nouvelle, 53, quai de Seine, à Paris (19e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs, A. O. P. C. Z., 2 bis, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision, A. O. I. P., 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 67, rue de Buffon, à Paris (5e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
17 L'Emancipatrice, imprimerie, 3, rue de Pondichéry, à Paris (15e).
19 Boulangerie ouvrière « La Fraternelle », 33 bis, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprises, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
25 La Productrice, imprimerie, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e).
29 La Persévérante, brochure, reliure, 24, impasse de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
53 Union et Travail, confections, 23, boulevard Bessières, à Paris (17e).
57 La Mécanique moderne, 59, rue de la Convention, à Paris (15e).
59 La Française, entreprise générale, 56 bis, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
68 Institut de comptabilité, 9, boulevard Raspail, à Paris (7e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les pulsatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
99 Association corporative des ouvriers et ouvrières de la literie, 75, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (11e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse, annexe, à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 89, 91, rue Pelleport, à Paris (20e). Bureaux: 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e). Correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
125 Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique, A. C. O. M. E., 14, rue de Marignan, à Paris (8e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
203 Film E. A. C., équipe d'art cinématographique, 42, rue Fontaine, à Paris (9e).
213 A. T. O. S. et Energie électrique réunies, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
215 Les Afficheurs réunis, 31, rue Violet, à Paris (15e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 bis, rue Marcadet, à Paris (18e). Bureaux: 11, rue Ausone, à Metz (Moselle).
221 La Guilde des techniciens, 8, rue Catulle-Mendès, à Paris (17e).
225 Aux Nettoyeurs-encaustiqueurs réunis, 9, rue Alfred-Stévens, à Paris (9e).
227 L'Equipe, cinéma, 54, rue de Prony, à Paris (17e).
228 Société parisienne de mécanographie, 15, rue de Buffon, à Paris (5e).
234 Association des techniciens, géomètres et topographes, 85, avenue Ledru-Rollin, à Paris (12e).
235 L'Audacieuse, nettoyage, 25, rue Claude-Tillier, à Paris (12e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
277 Société coopérative ouvrière de production A. M. A. S. (articles métalliques et appareils scientifiques), 30, rue Bergère, à Paris (9e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs (U. P. C. M.), 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
284 Les Porteurs de gare, 17, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
285 Société auxiliaire de travaux ferroviaires, portage de bagages, 7, rue Gonnet, à Paris (11e). Bureaux: gare de Lyon, poste 52, 20, boulevard Diderot, à Paris (12e).
287 Chantiers et constructions, 174, rue Lecourbe, à Paris (15e).
290 Société nouvelle des entreprises électriques Coopelec (S.N.E.E.C.), 46 ter, rue Saint-Didier, à Paris (16e).
291 L'Equipement technique moderne, chauffage central et industriel, plomberie, sanitaire, fumisterie, ventilation, tôlerie, électricité, 14, rue Emile-Lepeu, à Paris (11e).
292 Le Bâtiment et voies ferrées, 38, quai de la Marne, à Paris (19e).
293 Les Techniciens associés du bâtiment (T. A. B.), bureau d'études techniques de constructions, 3, rue Chauveau-Lagarde, à Paris (8e).
294 S. A. C. E. C., Société anonyme coopérative d'équipement et de construction, 11, rue Bailly, à Paris (3e).
295 Stradelec (travaux publics et électricité de bâtiment), 3, rue Gabriel-Laumain, à Paris (10e).

SEINE (COMMUNES)

3 La Cootypographie, imprimerie, 11, rue de Metz, à Courbevoie.
7 Biscuiterie l'Idéale, 46 et 48, rue Auguste-Blanqui, à Gentilly.
11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
18 L'Union des ouvriers en limes, 40, rue Le Gallen, à Ivry-sur-Seine.
31 Les Maçons parisiens, 167 bis, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 4, rue Franklin, à Bagnolet.
35 Ateliers de serrurerie de la Seine, 151, rue de Paris, à Bobigny.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
43 L'Union, taxis, 11 et 13, rue d'Alsace, à Levallois-Perret.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment (S. O. E. B.), 10, rue des Capucines, à Villemomble. Bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, aux Pavillons-sous-Bois.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 49, rue des Meuniers, à Bagneux.
71 L'Union des payeurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc prolongée, à Saint-Ouen.
78 La Typo-Litho, 11, rue Danicourt, à Malakoff.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes. Correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., manufacture de coussins, sièges et matelas à ressorts, 31 à 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Ambroise-Croizat, à Drancy Correspondance: 35, rue de l'Espérance, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
107 Association ouvrière optique et précision, A. O. O. P., 13, rue Romain-Rolland, à Bagneux.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 bis, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.

115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
118 L'Union des compagnons paveurs, 15, rue Kruger, à Saint-Maur.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
131 Monteurs-Levageurs, entreprise de montage de charpente et de manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
136 Société d'études et d'entreprises, travaux publics, électricité, 51 et 53, rue Pierre-Poli, à Issy-les-Moulineaux.
137 La Seine, bâtiment et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux. Bureaux: 12, rue de Sévigné, à Paris (4e).
141 Société nouvelle d'entreprise générale de peinture La Rénove, 9, rue des Parisiens, à Asnières.
142 Somodel, Société moderne d'équipement électrique, 153, rue Anatole-France, à Drancy.
143 L'Union des forgerons, pièces de forge, estampage, matriçage, 71, avenue Danielle-Casanova, à Ivry-sur-Seine.
146 Chantiers, entreprise générale, 49, rue Ledru-Rollin, à Ivry-sur-Seine.
148 Société coopérative ouvrière des peintres associés de Clichy, S. C. O. P. A. C., 9, rue de Paris, à Clichy.
149 Soplasco (les plastiques appliqués à la construction), 14, boulevard Bineau, à Levallois Perret.
150 Communauté de travail Réal XII (traitement des moteurs, réalésage, rectifications etc.), 120, rue des Chantereines, à Montreuil-sous-Bois.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et carrières, travaux publics et particuliers, 1, route de Nangis, à Melun.
5 S. E. T. R. E. C. O. société d'études et de réalisation de logements économiques, 1, rue des Fossés, à Melun.

SEINE-ET-OISE

2 La Gutenberg, imprimerie, 18, avenue de Paris, Versailles.
3 L'Union typographique, 26, rue Jules-Guesde, à Villeneuve-Saint-Georges.
4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 63, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
29 Usinage et revisions mécaniques, 2, route de Corbeil, à Montgeron.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers-Paveurs versaillais, 50, rue Alexis-Maneyrol, à Chaville.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 7, rue Jules-Claretie, à Viroflay.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 65, rue du Président Roosevelt, à Sartrouville.
47 Association ouvrière des poseurs de voies, 24, rue Kléber, à Houilles.
48 E. T. M., étude et travail des métaux, barrages, vannes, travaux métalliques et mécaniques, avenue Carnot, à Massy.
49 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 6, avenue de la Pépinière, à Morsang-sur-Orge.
50 Société d'entreprise pour l'équipement du bâtiment (S. E. E. B. A.), 3, rue Racine, à Saint-Rémy-les-Chevreuse.
51 La Manut, manutention, entretien, nettoyage, 44, avenue Anatole-France, à Beauchamp.

SEINE-MARITIME

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers-menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

1 Imprimerie nouvelle, 7, rue Léon-Blum, à Amiens.
3 Serrurerie picarde, 15, rue Marc-Sangnier, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 27, rue du Général-Leclerc, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
18 Ateliers de mécanique et forges d'Amiens-Boutillerie (A. M. F. A. B.), chemin des Vignes, à Boutillerie-les-Amiens. Bureaux: 103, rue La Fayette, à Paris (10e).
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
29 Le Courrier picard, journaux, 14, rue Alphonse-Paillat, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 135, rue Jules-Barni, à Amiens.

TARN

1 La Verrerie ouvrière, avenue Dembourg, à Albi.

VAR

10 Entreprise méridionale de travaux publics et du bâtiment, 153, route du Cap-Brun, à Toulon. Bureaux commerciaux: 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.
6 Imcarvau, cartonnages, gainerie, étalage, rue Flavien-Lemoine, à Valréas.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.
10 La Viennoise, fabrique de balais, 108, avenue de Nantes, à Poitiers.
11 La Vaillante de Poitiers (entreprise de bâtiment), 199, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 6, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
27 Ganterie, coopérative de Saint-Junien, à Saint-Junien.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

VOSGES

1 L'Emancipatrice, fabrique de sièges, à Liffol-le-Grand

YONNE

1 L'Universelle, imprimerie, 12, place Saint-Amâtre, à Auxerre.
2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
3 La Fonderie auxerroise, rue Thomas-Ancel, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.
8 Imprimerie coopérative Chevillon, 19, rue de l'Ecrivain, à Sens.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 14 août 1957, le service des ponts et chaussées du département de l'Allier a été autorisé, sous certaines réserves, à procéder à l'exécution de forages de reconnaissance des terrains, sur le territoire de la commune d'Abrest (Allier), à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Tarif interministériel des prestations sanitaires.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires, complété et modifié par les arrêtés des 27 octobre 1954, 20 juillet 1956 et 9 mai 1957;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les textes subséquents;

Vu l'arrêté n° 22-001 du 15 février 1952 fixant le tarif limite des analyses médicales effectuées pour les ressortissants de diverses législations sociales, complété et modifié par les arrêtés n°s 22-348 du 24 septembre 1953, 22-873 du 23 décembre 1954, 23-068 du 30 juin 1955, 23-338 du 22 juin 1956 et 23-609 du 14 août 1957 pris en application de l'ordonnance n° 45-1483 relative aux prix;

Vu l'avis en date du 5 juin 1957 de la commission susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Le titre VI (Analyses médicales) du tarif interministériel des prestations sanitaires, tel qu'il résulte de l'arrêté du 20 décembre 1954, complété et modifié par les arrêtés des 19 juillet 1955 et 27 juin 1956, est à nouveau modifié et complété conformément au tableau ci-après:

NUMEROS d'ordre.	NATURE DE L'EXAMEN	COEFFICIENT	PRIX
			Francs.
	B. — *Examens hématologiques.*		
	Le texte de l'alinéa 23 de ce paragraphe est remplacé par le libellé suivant:		
23	Test de résistance à l'héparine.....	B 45	2.250
	Ce paragraphe est complété par l'inscription des deux nouveaux alinéas suivants:		
24	Test de Coombs direct.....	B 25	1.250
25	Détermination du volume total des hématies par rapport au sang total (hématocrite)	B 12	600
	E. — *Cultures microbiennes avec identification des germes.*		
	Le texte de l'alinéa 7 *bis* de ce paragraphe est remplacé par le libellé suivant:		
7 *bis*	Mesure de la sensibilité des germes aux antibiotiques d'origine chimique sur boîte de Petri: de 1 à 10 antibiotiques..	B 20 E	1.000
	L. — *Examens chimiques.*		
	Ce paragraphe est complété par l'inscription du nouvel alinéa suivant:		
63	Dosage de l'oxygène sanguin.....	B 40	2.000

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et par délégation:

Le chef de cabinet,
ARMAND BERTHET.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires, complété et modifié par les arrêtés des 27 octobre 1954, 20 juillet 1956 et 9 mai 1957;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les textes subséquents, notamment par les arrêtés des 25 janvier et 29 juin 1954 et 28 octobre 1955;

Vu l'avis en date du 5 juin 1957 de la commission susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions prévues au chapitre 4 (Objets de petit appareillage), rubrique G (Semelles orthopédiques), du titre V (Prothèse et orthopédie), du tarif interministériel des prestations sanitaires, telles qu'elles résultent des arrêtés des 25 janvier et 29 juin 1954 et 28 octobre 1955 (*Journal officiel* des 30 janvier et 4 juillet 1954 et 3 novembre 1955), sont modifiées et complétées comme suit en ce qui concerne les articles S 1 et S 2:

G. — *Semelles orthopédiques.*

NUMÉROS de référence.	DÉSIGNATION	PRIX
		Francs.
S 1	Semelle orthopédique sur mesure, amovible (cuir, liège, peaux, caoutchouc, métal ou matière plastique) pour pied plat (1).....	900
S 2	La même (que S 1) pour tous autres cas (1).....	1.321

(1) Supplément pour les semelles S 1 et S 2: supplément pour modifications en vue d'une adaptation progressive: 400 F. Ce supplément est pris en charge lorsque la rectification a été prescrite par le médecin et dans la limite d'une opération pour les adultes et de deux pour les enfants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et par délégation:

Le chef de cabinet,
ARMAND BERTHET.

Inspection de la pharmacie.

Par arrêté en date du 16 août 1957, les pharmaciens inspecteurs principaux de la santé ci-après désignés sont promus au grade de pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé et placés au premier échelon de ce grade:

M. Sirguey (la Martinique), à compter du 1er janvier 1957.

M. Monnier (Nantes), à compter du 1er janvier 1957.

M. Desbordes (Paris), à compter du 1er janvier 1957.

Mme Frescaline (Paris, service central de la pharmacie), à compter du 1er avril 1957.

Les intéressés conservent leur affectation actuelle.

Par arrêté en date du 17 août 1957, les pharmaciens inspecteurs de la santé ci-après désignés sont promus au grade de pharmacien inspecteur principal de la santé et placés au premier échelon de ce grade:

M. Morel (Rouen), à compter du 1er janvier 1957.

M. Chauvac (Paris, service central de la pharmacie), à compter du 1er janvier 1957.

M. Cans (Lyon), à compter du 1er janvier 1957.

M. Tigner (Paris, service central de la pharmacie), à compter du 1er janvier 1957.

M. Dreyfus (Paris), à compter du 1er janvier 1957.

M. Belnet (Marseille), à compter du 1er mai 1957.

Les intéressés conservent respectivement leur affectation actuelle.

Sanatoriums publics.

Par arrêté en date du 16 août 1957, M. le docteur Mazière, médecin adjoint au sanatorium de la Trouhaude (Côte-d'Or), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain), en remplacement de M. le docteur Bassargette, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets du 23 août 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 août 1957, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 1er août 1957 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés:

Au grade d'officier.

MM.

Bas (André), président départemental de l'union nationale des combattants du Haut-Rhin. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933.

Fontaine (Pierre-François-Maurice), médecin vacateur à la commission consultative médicale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 août 1930.

Gentin (Michel-Georges-Emmanuel), secrétaire général de l'association des anciens combattants de la 2e D. B. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 août 1948.

Gras (Gaston-Marius-Joseph-Antoine), vice-président d'honneur de l'association des anciens combattants du régiment d'infanterie coloniale du Maroc. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1931.

Houssard (Charles), président honoraire des anciens combattants d'Avranches. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

Marchand (Pierre-Jules-Arthur), administrateur civil de 1re classe au ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 août 1946.

Merli (Pierre-Olinde), directeur interdépartemental des anciens combattants et victimes de guerre des Bouches-du-Rhône. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948.

Micheau (Jean), vice-président de l'association des déportés de la Charente-Maritime. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juin 1947.

Mounier (Joseph-Adolphe-Henri), président fondateur de l'association des parents de soldats morts au champ d'honneur de Saint-Martin-le-Vinoux (Isère). Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933.

Plante (Raymond-Francis), président d'honneur de l'association des prisonniers de guerre des Landes. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 janvier 1947.

Porte (Henri-Louis-Fernand-Albert), secrétaire général de l'union fédérale de la Haute-Garonne des anciens combattants. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1937.

Testor (Yves), président d'honneur de la section départementale de l'Aveyron de Rhin-et-Danube. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 juin 1945.

Au grade de chevalier.

MM.

Aubry (Paul-Marie-Joseph), secrétaire de l'amicale des 3e, 43e et 121e B. C. P.; 40 ans de services civils et militaires.

Docteur Aufrère (Jacques-Michel-Désiré-Léon), président de l'association départementale des combattants prisonniers de guerre de Saône-et-Loire; 27 ans de services civils et militaires.

Barret (Gabriel-Léonard), membre de l'union fédérale limousine; 49 ans 11 mois de services civils et militaires.

Chateau (Etienne), président de la section locale de l'union périgourdine des mutilés, réformés et anciens combattants de Périgueux; 31 ans de services civils et militaires.

Denax (Georges), président de la fédération nationale des mutilés et réformés militaires de Toulouse; 30 ans 1 mois de services civils et militaires.

Doeble (Victor-Etienne), secrétaire général des expulsés de la Moselle; 38 ans 8 mois de services civils et militaires.

Faidherbe (Auguste), président local d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre de Douai; 33 ans 8 mois de services civils et militaires.

Gousselot (Ernest), président de la section de Bar-sur-Seine de la F. O. P. des mutilés anciens combattants; 46 ans 1 mois de services civils et militaires.

Houdy (Marcel-Eugène), président du groupe de Seine-et-Oise de l'union nationale des combattants de Milly-la-Forêt; 46 ans de services civils et militaires.

Docteur Krebs (Edouard), surexpert du centre de réforme de Paris; 48 ans 11 mois de services civils et militaires.

Mme Morin (Marie-Louise), secrétaire d'administration principale au ministère des anciens combattants et victimes de guerre; 38 ans de services civils.

Moy (André-Arthur-Edmond), président de la caisse de retraite des anciens combattants vincennois; 43 ans 8 mois de services civils et militaires.

Docteur Nyer (Pierre-Charles), secrétaire général de l'association médicale des anciens médecins des corps combattants; 31 ans de services civils et militaires.

Patout (Florent-Jean-Baptiste-Alexandre), président cantonal de l'amicale des anciens combattants des Deux-Sèvres; 32 ans 6 mois de services civils et militaires.

Peretti (Godefroy-Antoine), vice-président de l'association des anciens combattants de Syrie-Silésie; 37 ans 10 mois de services civils et militaires.

Petit (Octave), secrétaire général de l'office des anciens combattants et victimes de guerre de la Charente; 28 ans 7 mois de services civils et militaires.

Mme Rigault (Georgette-Marguerite-Joséphine), secrétaire d'administration principale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre; 40 ans de services civils.

Sabatier (Joseph-Cécilius), secrétaire général de l'association des anciens combattants d'Algérie; 16 ans 6 mois de services civils et militaires.

Par décret en date du 28 août 1957, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 juin 1957 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois et décrets en vigueur, est élevé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Caron (Maurice), déporté résistant, Vierzon (Cher).

Attributions du sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 57-738 du 29 juin 1957 concernant les attributions du sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre et notamment l'article 1er,

Arrête:

Art. 1er. — Le sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est chargé de conduire et coordonner les études concernant l'organisation des services du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (administration centrale et services extérieurs), de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, ainsi que des établissements qui en relèvent.

Art. 2. — Il a notamment compétence pour élaborer les réformes qui, tant par l'adaptation et l'allégement des procédures que par toutes mesures de réorganisation éventuellement nécessaires, pourront assurer un meilleur rendement des services.

Art. 3. — Les services de l'administration centrale et ceux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, ainsi que les services extérieurs, sont mis, en tant que de besoin, à sa disposition.

Art. 4. — Le sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1957.

ANDRÉ DULIN.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Erratum.

Rectificatif à l'avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française: *Journal officiel* du 25 août 1957, page 6319, ligne 26, au lieu de: « *Journal officiel* du 9 février 1950, p. 1575 », lire: « *Journal officiel* du 1er avril 1952, p. 3112 ».

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trente-deuxième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Béziers (Hérault), le 28 août 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,
les billets dont le numéro se termine par :

3	gagnent.....	2.000 F.
5	—	2.000 F.
50	—	4.000 F.
36	—	4.000 F.
59	—	4.000 F.
06	—	4.000 F.
06	—	4.000 F.
930	—	20.000 F.
819	—	20.000 F.
235	—	20 000 F.
956	—	20.000 F.
9.375	—	50 000 F.
8.664	—	50.000 F.
9.142	—	50 000 F.
6.818	—	50 000 F.
1.413	—	50 000 F.
9.732	—	50 000 F.
0.601	—	100 000 F.
0.104	—	100 000 F.
7.711	—	100 000 F.
5.768	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,
les billets portant le numéro :

86.190	gagnent.....	200.000 F.
17.764	—	200.000 F.
97.174	—	200.000 F.
99.238	—	200.000 F.
58.894	—	200.000 F.
73.041	—	200 000 F.
48.456	—	200.000 F.
46.067	—	200.000 F.
42.890	—	200.000 F.
66.457	—	200.000 F.
37.899	—	200.000 F.
79.813	—	200.000 F.
55.859	—	200.000 F.
46.349	—	200.000 F.
39.981	—	200.000 F.
00.042	—	300.000 F.
74.844	—	300.000 F.
77.693	—	300.000 F.
85.388	—	300.000 F.
04.662	—	300 000 F.
62.866	—	600.000 F.
25.963	—	600 000 F.
72.316	—	600 000 F.
02.005	—	600 000 F.
60.880	—	600 000 F.
56.473	—	1.000.000 F.
76.909	—	1.000.000 F.
20.723	—	1.000.000 F.
32.235	—	1.000 000 F.
91.771	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

53.662 gagne 5.000.000 F dans le groupe **3** et 500 000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
92.651 gagne 10.000.000 F dans le groupe **3** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
10.977 gagne 15.000.000 F dans le groupe **1** et 1.500.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**
97.890 gagne 40.000.000 F dans le groupe **4** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le 4 septembre 1957, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à la sortie.

Sont ajoutées à la liste de l'annexe 1 de l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 3 janvier 1956 les marchandises indiquées ci-après, dont l'exportation à destination de l'étranger, ou de la Côte française des Somalis, est à nouveau subordonnée à la production en douane d'une licence:

NUMEROS du tarif.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
08-06 A c.	Pommes à cidre.
08-06 B c.	Poires à poiré.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Black Sea and Baltic General Insurance Company Ltd, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 5 août 1957, prenant effet du 1er janvier 1957) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie a destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements.

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 11 octobre 1956, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 2.500 mètres cubes de grumes de hêtre ayant une circonférence au gros bout inférieure à 130 cm ouvert à destination de l'Union européenne des paiements par l'avis aux exportateurs du 5 juillet 1957, page 6651, a été épuisé et clos le 23 août 1957.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française (tarif des droits de douane).

Le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française a adopté, dans sa séance du 28 juin 1957, une délibération dont la teneur suit:

Article unique. — Le tableau des exemptions conditionnelles et exceptionnelles joint à la délibération du 26 juin 1950 fixant le tarif des droits de douane d'entrée de l'Afrique occidentale française est complété comme suit:

NUMERO d'ordre.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
28	Matériel et produits fournis gratuitement au service de santé de l'Afrique occidentale française par l'organisation mondiale de la santé et le fonds international de secours à l'enfance.

Conformément aux prescriptions du décret n° 54-1020 du 14 octobre 1954 et du décret n° 56-650 du 23 juin 1956, cette délibération sera rendue exécutoire par arrêté du haut commissaire si, dans un délai de trois mois à partir de la date de réception par le ministre de la France d'outre-mer, l'approbation n'en a pas été refusée par décret pris en conseil des ministres et contresigné par le ministre des affaires économiques et financières, le ministre responsable de la ressource et le ministre de la France d'outre-mer.

Le délai court du 26 août 1957.

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice d'Oyonnax (Ain).

Un concours sur épreuves aura lieu le 28 octobre 1957 pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice d'Oyonnax (Ain).

Peuvent se présenter à ce concours les candidats de nationalité française titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau comptant au moins trois années de service dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1957. Cette limite d'âge est toutefois reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (code de la famille).

Les candidats du sexe masculin devront en outre avoir satisfait aux obligations militaires.

Les demandes d'admission devront être adressées avant le 1er octobre 1957 à la direction de l'hôpital-hospice d'Oyonnax, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements complémentaires sur la nature des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats pour constituer leur dossier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du mercredi 28 août 1957.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 (2)	.... ..	.... ..	349 93	.... ..
303 ..	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	303 ..	.... ..
462 90	Côte Fse Somalis.	100 F Djib	464 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2779 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8334 ..	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8334 ..	8333 30
1347 ..	Autriche	100 sch.	1346 13	1336 05	1356 25	1346 50	.... ..
698 ..	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	696 70	696 63
5030 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5030 50	.... ..
972 70	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	972 75	972 70
56 005	Italie	100 lires	56 008	55 59	56 43	56 01	56 ..
4872 .	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4874 ..	4874 ..
9141 60	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9143 50	9141 60
6721 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6727 ..	.... ..
7998 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	7998 50	7997 50
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1211 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1214 ..	1200 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A. ..... 100 F C. F. A. 200
Zone C. F. P. ..... 100 F C. F. P. 850

(1) Sous réserve, le cas échéant, du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-940 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger.

(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société d'Exploitation Verrière Beauce-Bourgogne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 396.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 4, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 264384 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 210 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le treizième amortissement est prévu pour le 1er octobre 1957.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en août 1957.

Titres restant à rembourser.
Néant.

ETABLISSEMENTS BALSAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 445.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 112, RUE RÉAUMUR, A PARIS (2e)
R. C. : Seine n° 56-B 6463.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 274 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 septembre 1957.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société anonyme des PNEUMATIQUES DUNLOP

AU CAPITAL DE 3.780.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 64, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 54-B 1684.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 *de* 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 2 août 1957 et remboursables à 10.000 F à partir du 15 septembre 1957 ;
Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.919 à 5.420	52	59.480 à 62.004	56
46.204 à 48.961	53	62.005 à 67.535	55
51.812 à 54.577	54	67.536 à 69.486	53
58.706 à 59.479	57	69.487 à 73.269	57

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 15 septembre 1957, la société a procédé au rachat en Bourse de 1.368 obligations.

Compagnie des Hauts Fourneaux et Fonderies de Givors
ETABLISSEMENTS PRENAT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : GIVORS (RHÔNE)
R. C. : Lyon n° 2584 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 140 obligations 4 0/0 1945 dont le douzième amortissement est prévu pour le 1er août 1957.
En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1957.

Titres restant à rembourser.
Néant.

Compagnie des Hauts Fourneaux et Fonderies de Givors
ETABLISSEMENTS PRENAT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : GIVORS (RHÔNE)
R. C. : Lyon n° 2584 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 183 obligations 5 1/4 0/0 1947 dont le dixième amortissement est fixé au 1er novembre 1957.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en 1957.

Titres restant à rembourser.
Néant.

TISS-METAL, LIONEL-DUPONT & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 334.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 11, AVENUE JEAN-JAURÈS, A LYON
R. C. : Lyon n° 55-B 1394.

Obligations 6 1/2 0/0 1954 *de* 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 529 obligations sorties au troisième tirage au sort du 26 juillet 1957, formant la totalité des titres à amortir au 1er septembre 1957 ;
2° Des séries sorties aux tirages précédents et comprenant des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
271 à 839	57	2.193 à 2.661	55	5.812 à 6.062	56

Les obligations amorties aux tirages des années 1955 et 1956 sont remboursables respectivement à 10.500 F et 10.535 F. Celles amorties au tirage de l'année 1957 seront remboursables, à partir du 1er septembre 1957, à 10.535 F, prime comprise.

COMPAGNIE d'ASSURANCES et de REASSURANCES réunies

(C. A. R. R. — Alliance terrestre et maritime.)

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.700.000 F

SIÈGE SOCIAL : 32, AVENUE D'IÉNA, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 56-B 638.

Bons 6 1/2 0/0 1955 *de* 10.000 *F.*

Deuxième tirage.

Le nombre de titres à amortir au 15 septembre 1957 s'élevait, d'après le tableau d'amortissement, à 947 bons.

Numéros des 947 bons sortis au tirage du 9 août 1957 et remboursables à partir du 15 septembre 1957, à 10.200 F.

655 à 1.601

Les remboursements seront effectués dès le 15 septembre 1957 aux guichets de la Banque Alexandre de Saint-Phalle et Cie, 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8e).

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 13 janvier 1956.)*

SOCIETE DES PRODUITS AZOTES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 765.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C. : Seine n° 55-B 14113.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 *de* 5.000 *F.*

Amortissement au 1er septembre 1957.

La société ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse de 212 obligations, une partie de la somme prévue pour l'amortissement au 1er septembre 1957.

La totalité de la somme n'ayant pas été employée, un tirage au sort, qui a porté sur 199 obligations, a été effectué le 5 août 1957.

Liste des 199 obligations 4 1/4 0/0 1942 sorties au tirage du 5 août 1957 et des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
51 à 59	57	2.762 à 2.764	56	4.909	56
153	57	2.783 à 2.787	55	5.001 à 5.003	57
311 à 313	57	2.873 et 2.874	57	5.006 à 5.008	57
418 et 419	57	2.876	57	5.034 et 5.035	57
472 à 480	57	2.879 et 2.880	57	5.171	57
1.041 à 1.050	57	2.881 à 2.885	57	5.562	56
1.131 à 1.134	56	2.887 à 2.890	57	5.592	57
1.186 à 1.188	56	2.925 à 2.930	56	5.595 à 5.600	57
1.211	56	2.945 à 2.947	56	5.723 à 5.727	55
1.215 et 1.216	56	3.041	57	5.774 à 5.778	57
1.261	57	3.043 et 3.044	57	5.810	57
1.269	57	3.048 à 3.050	57	5.831 à 5.838	56
1.319	57	3.088 à 3.090	56	5.840	56
1.341	57	3.142 et 3.143	57	6.041 à 6.046	56
1.347 et 1.348	57	3.148	57	6.050	56
1.381 à 1.390	57	3.372 et 3.373	57	6.266 à 6.269	56
1.401 à 1.403	57	3.375 et 3.376	57	6.376	56
1.631 et 1.632	55	3.380	57	6.631 à 6.637	57
1.675 à 1.680	56	3.442 et 3.443	56	6.640	57
1.681 à 1.689	57	3.522	57	6.661	56
1.726 à 1.730	57	3.526 et 3.530	57	6.692	56
1.763 à 1.767	55	3.660	56	6.695 et 6.696	56
1.791 et 1.792	55	3.773 à 3.775	56	6.699	56
1.795 à 1.798	55	3.851 et 3.852	57	6.775 et 6.776	56
1.992	55	3.903 à 3.908	56	6.801	57
1.995 à 1.998	55	3.921 à 3.930	57	6.804 et 6.805	57
2.051 à 2.054	56	3.971 et 3.972	57	6.861 à 6.865	56
2.135	57	3.976 et 3.977	57	6.872 à 6.880	56
2.234	55	3.979 et 3.980	57	7.281	56
2.239 et 2.240	55	4.271 à 4.277	55	7.285	56
2.355 à 2.360	57	4.451 à 4.453	57	7.287	56
2.381 et 2.382	57	4.455 à 4.460	57	7.394	55
2.384 à 2.386	57	4.461 à 4.468	57	7.777	55
2.390	57	4.522 à 4.524	56	7.819 et 7.820	57
2.480	56	4.652 à 4.655	57	7.930	56
2.551 à 2.558	57	4.658 à 4.660	57		

Les obligations sorties au tirage du 5 août 1957 seront remboursables, sans frais, à partir du 1er septembre 1957, coupon au 1er mars 1958 attaché, à raison de 5.001 F net pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux caisses des établissements suivants :

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris ;

Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

Le montant du remboursement se décompose comme suit : prix d'émission : 4.925 F ; prime de remboursement : 75 F.

Conventions franco-étrangères. — Le montant de la taxe proportionnelle remboursable aux obligataires domiciliés dans les pays avec lesquels la France a conclu des conventions tendant à éviter les doubles impositions est, pour la présente échéance, de 8,25 F.

SOCIETE METALLURGIQUE D'IMPHY

ANCIENNE DÉNOMINATION :

Société anonyme de Commentry, Fourchambault et Decazeville.

AU CAPITAL DE 2.182.950.000 F

SIÈGE SOCIAL : 84, RUE DE LILLE, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 2010.

Obligations 4 0/0 1945.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse des 570 obligations 4 0/0 1945 qui doivent être amorties le 1er octobre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

LA COTONNIERE DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 602.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE RICHARD-LENOIR, SAINT-QUENTIN

R. C. : Saint-Quentin n° 55-B 44.

Obligations 6 0/0 1948.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, La Cotonnière de Saint-Quentin a procédé au rachat en Bourse des 247 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er octobre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Tous les titres sortis par tirage au sort ont été présentés au remboursement.

Compagnie Française des PRODUITS LIEBIG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE GENÈVE, LA COURNEUVE (SEINE)

R. C. : Seine n° 54-B 2199.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 30 juillet 1957 et remboursables à partir du 1er septembre 1957 à 10.000 F ;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
22 à 72	56	1.246 à 1.305	55	2.147 à 2.159	57

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er septembre 1957, la société a procédé au rachat en Bourse de 58 obligations.

PRESSES UNIVERSITAIRES de FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE D'ÉDITION ET DE LIBRAIRIE

SIÈGE SOCIAL : 17, RUE SOUFFLOT, PARIS (5e)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 8716.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 140 obligations amorties au cinquième tirage au sort du 9 août 1957 formant, avec les 68 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des titres à amortir au 1er septembre 1957 ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
366 à 485	54	1.871 à 2.013	56
486 à 645	57	2.185 à 2.257	55

Les obligations amorties aux tirages des années 1954, 1955 et 1956 sont remboursables respectivement à 10.110 F, 10.179 F et 10.222 F. Celles amorties au tirage de l'année 1957 seront remboursables à partir du 1er septembre 1957 à 10.257 F, primes comprises.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 1er AOUT 1957

Obligations communales de 10.000 F 5,50 0/0 1955.

L'obligation n° 917.381 sera remboursée par **vingt millions** de francs.

L'obligation n° 1.496.253 sera remboursée par **dix millions** de francs.

L'obligation n° 1.235.206 sera remboursée par **cinq millions** de francs.

Les 5 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **un million** de francs :

53.435 226.547 493.527 1.127.910 1.417.705

Les 200 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000 F** :

130.066	344.466	578.866	1.212.166	1.282.466	1.389.766
130.166	344.566	578.966	1.212.266	1.282.566	1.389.866
130.266	344.666	676.066	1.212.366	1.282.666	1.389.966
130.366	344.766	676.166	1.212.466	1.282.766	1.644.066
130.466	344.866	676.266	1.212.566	1.282.866	1.644.166
130.566	344.966	676.366	1.212.666	1.282.966	1.644.266
130.666	433.066	676.466	1.212.766	1.314.066	1.644.366
130.766	433.166	676.566	1.212.866	1.314.166	1.644.466
130.866	433.266	676.666	1.212.966	1.314.266	1.644.566
130.966	433.366	676.766	1.229.066	1.314.366	1.644.666
146.066	433.466	676.866	1.229.166	1.314.466	1.644.766
146.166	433.566	676.966	1.229.266	1.314.566	1.644.866
146.266	433.666	816.066	1.229.366	1.314.666	1.644.966
146.366	433.766	816.166	1.229.466	1.314.766	1.780.066
146.466	433.866	816.266	1.229.566	1.314.866	1.780.166
146.566	433.966	816.366	1.229.666	1.314.966	1.780.266
146.666	541.066	816.466	1.229.766	1.327.066	1.780.366
146.766	541.166	816.566	1.229.866	1.327.166	1.780.466
146.866	541.266	816.666	1.229.966	1.327.266	1.780.566
146.966	541.366	816.766	1.246.066	1.327.366	1.780.666
326.066	541.466	816.866	1.246.166	1.327.466	1.780.766
326.166	541.566	816.966	1.246.266	1.327.566	1.780.866
326.266	541.666	936.066	1.246.366	1.327.666	1.780.966
326.366	541.766	936.166	1.246.466	1.327.766	1.878.066
326.466	541.866	936.266	1.246.566	1.327.866	1.878.166
326.566	541.966	936.366	1.246.666	1.327.966	1.878.266
326.666	578.066	936.466	1.246.766	1.389.066	1.878.366
326.766	578.166	936.566	1.246.866	1.389.166	1.878.466
326.866	578.266	936.666	1.246.966	1.389.266	1.878.566
326.966	578.366	936.766	1.282.066	1.389.366	1.878.666
344.066	578.466	936.866	1.282.166	1.389.466	1.878.766
344.166	578.566	936.936	1.282.266	1.389.566	1.878.866
344.266	578.666	1.212.066	1.282.366	1.389.666	1.878.966
344.366	578.766				

Les 400 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000 F** :

74.018	74.518	156.018	156.518	268.018	268.518
74.118	74.618	156.118	156.618	268.118	268.618
74.218	74.718	156.218	156.718	268.218	268.718
74.318	74.818	156.318	156.818	268.318	268.818
74.418	74.918	156.418	156.918	268.418	268.918
282.018	663.218	915.418	1.125.618	1.483.818	1.669.918
282.118	663.318	915.518	1.125.718	1.483.918	1.691.018
282.218	663.418	915.618	1.125.818	1.518.018	1.691.118
282.318	663.518	915.718	1.125.918	1.518.118	1.691.218
282.418	663.618	915.818	1.281.018	1.518.218	1.691.318
282.518	663.718	915.918	1.281.118	1.518.318	1.691.418
282.618	663.818	925.018	1.281.218	1.518.418	1.691.518
282.718	663.918	925.118	1.281.318	1.518.518	1.691.618
282.818	715.018	925.218	1.281.418	1.518.618	1.691.718
282.918	715.118	925.318	1.281.518	1.518.718	1.691.818
346.018	715.218	925.418	1.281.618	1.518.818	1.691.918
346.118	715.318	925.518	1.281.718	1.518.918	1.693.018
346.218	715.418	925.618	1.281.818	1.563.018	1.693.118
346.318	715.518	925.718	1.281.918	1.563.118	1.693.218
346.418	715.618	925.818	1.320.018	1.563.218	1.693.318
346.518	715.718	925.918	1.320.118	1.563.318	1.693.418
346.618	715.818	968.018	1.320.218	1.563.418	1.693.518
346.718	715.918	968.118	1.320.318	1.563.518	1.693.618
346.818	722.018	968.218	1.320.418	1.563.618	1.693.718
346.918	722.118	968.318	1.320.518	1.563.718	1.693.818
516.018	722.218	968.418	1.320.618	1.563.818	1.693.918
516.118	722.318	968.518	1.320.718	1.563.918	1.778.018
516.218	722.418	968.618	1.320.818	1.606.018	1.778.118
516.318	722.518	968.718	1.320.918	1.606.118	1.778.218
516.418	722.618	968.818	1.348.018	1.606.218	1.778.318
516.518	722.718	968.918	1.348.118	1.606.318	1.778.418
516.618	722.818	1.042.018	1.348.218	1.606.418	1.778.518
516.718	722.918	1.042.118	1.348.318	1.606.518	1.778.618
516.818	724.018	1.042.218	1.348.418	1.606.618	1.778.718
516.918	724.118	1.042.318	1.348.518	1.606.718	1.778.818
560.018	724.218	1.042.418	1.348.618	1.606.818	1.778.918
560.118	724.318	1.042.518	1.348.718	1.606.918	1.864.018
560.218	724.418	1.042.618	1.348.818	1.660.018	1.864.118
560.318	724.518	1.042.718	1.348.918	1.660.118	1.864.218
560.418	724.618	1.042.818	1.379.018	1.660.218	1.864.318
560.518	724.718	1.042.918	1.379.118	1.660.318	1.864.418
560.618	724.818	1.050.018	1.379.218	1.660.418	1.864.518
560.718	724.918	1.050.118	1.379.318	1.660.518	1.864.618
560.818	753.018	1.050.218	1.379.418	1.660.618	1.864.718
560.918	753.118	1.050.318	1.379.518	1.660.718	1.864.818
604.018	753.218	1.050.418	1.379.618	1.660.818	1.864.918
604.118	753.318	1.050.518	1.379.718	1.660.918	1.910.018
604.218	753.418	1.050.618	1.379.818	1.663.018	1.910.118
604.318	753.518	1.050.718	1.379.918	1.663.118	1.910.218
604.418	753.618	1.050.818	1.440.018	1.663.218	1.910.318
604.518	753.718	1.050.918	1.440.118	1.663.318	1.910.418
604.618	753.818	1.096.018	1.440.218	1.663.418	1.910.518
604.718	753.918	1.096.118	1.440.318	1.663.518	1.910.618
604.818	899.018	1.096.218	1.440.418	1.663.618	1.910.718
604.918	899.118	1.096.318	1.440.518	1.663.718	1.910.818
624.018	899.218	1.096.418	1.440.618	1.663.818	1.910.918
624.118	899.318	1.096.518	1.440.718	1.663.918	1.971.018
624.218	899.418	1.096.618	1.440.818	1.669.018	1.971.118
624.318	899.518	1.096.718	1.440.918	1.669.118	1.971.218
624.418	899.618	1.096.818	1.483.018	1.669.218	1.971.318
624.518	899.718	1.096.918	1.483.118	1.669.318	1.971.418
624.618	899.818	1.125.018	1.483.218	1.669.418	1.971.518
624.718	899.918	1.125.118	1.483.318	1.669.518	1.971.618
624.818	915.018	1.125.218	1.483.418	1.669.618	1.971.718
624.918	915.118	1.125.318	1.483.518	1.669.718	1.971.818
663.018	915.218	1.125.418	1.483.618	1.669.818	1.971.918
663.118	915.318	1.125.518	1.483.718		

70.392 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir : à l'exception des 603 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 71 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de mille titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 53.001 pour 53.001 à 54.000.

*53.001	*433.001	*722.001	*1.096.001	*1.348.001	*1.660.001
*74.001	*493.001	*724.001	*1.125.001	*1.379.001	*1.663.001
*130.001	*516.001.	*753.001	*1.127.001	*1.389.001	*1.669.001
*146.001	*541.001	*816.001	*1.212.001	*1.417.001	*1.691.001
*156.001	*560.001	*899.001	*1.229.001	*1.440.001	*1.693.001
*226.001	*578.001	*915.001	*1.235.001	*1.483.001	*1.778.001
*268.001	*604.001	*917.001	*1.246.001	*1.496.001	*1.780.001
*282.001	*624.001	*925.001	*1.281.001	*1.518.001	*1.864.001
*326.001	629.001	*936.001	*1.282.001	*1.563.001	*1.878.001
*344.001	*663.001	*968.001	*1.314.001	1.569.001	*1.910.001
*346.001	*676.001	*1.042.001	*1.320.001	*1.606.001	*1.971.001
398.001	*715.001	*1.050.001	*1.327.001	*1.644.001	

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 15 octobre 1957.

Liste récapitulative des séries de mille obligations sorties au tirage antérieur et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Remarque. — Chaque série de mille titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 58.001 pour 58.001 à 59.000.

59.001	580.001	755.001	1.089.001	1.508.001	1.727.001
168.001	601.001	780.001	1.104.001	1.514.001	1.738.001
220.001	622.001	814.001	1.159.001	1.522.001	1.767.001
236.001	640.001	835.001	1.173.001	1.626.001	1.783.001
283.001	665.001	854.001	1.243.001	1.627.001	1.917.001
384.001	673.001	928.001	1.263.001	1.653.001	1.931.001
459.001	686.001	1.003.001	1.425.001	1.706.001	1.939.001
462.001	711.001	1.021.001	1.428.001	1.712.001	1.938.001
467.001	712.001	1.075.001	1.448.001		

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 5 AOUT 1957

Obligations communales de 10.000 F 6 0/0 septembre 1954.

L'obligation n° 692.900 sera remboursée par **vingt millions** de francs.

L'obligation n° 835.025 sera remboursée par **dix millions** de francs.

L'obligation n° 799.001 sera remboursée par **cinq millions** de francs.

Les cinq obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **un million** de francs :

65.467 119.181 670.365 811.737 1.435.136

Les 180 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000 F** :

7.045	202.045	534.945	854.045	1.104.045	1.401.045
7.145	202.145	534.145	854.145	1.104.145	1.401.145
7.245	202.245	534.245	854.245	1.104.245	1.401.245
7.345	202.345	534.345	854.345	1.104.345	1.401.345
7.445	202.445	534.445	854.445	1.104.445	1.401.445
7.545	202.545	534.545	854.545	1.104.545	1.401.545
7.645	202.645	534.645	854.645	1.104.645	1.401.645
7.745	202.745	534.745	854.745	1.104.745	1.401.745
7.845	202.845	534.845	854.845	1.104.845	1.401.845
7.945	202.945	534.945	854.945	1.104.945	1.401.945
89.045	461.045	749.045	870.045	1.209.045	1.423.045
89.145	461.145	749.145	870.145	1.209.145	1.423.145
89.245	461.245	749.245	870.245	1.209.245	1.423.245
89.345	461.345	749.345	870.345	1.209.345	1.423.345
89.445	461.445	749.445	870.445	1.209.445	1.423.445
89.545	461.545	749.545	870.545	1.209.545	1.423.545
89.645	461.645	749.645	870.645	1.209.645	1.423.645
89.745	461.745	749.745	870.745	1.209.745	1.423.745
89.845	461.845	749.845	870.845	1.209.845	1.423.845
89.945	461.945	749.945	870.945	1.209.945	1.423.945
138.045	533.045	758.045	1.049.045	1.231.045	1.481.045
138.145	533.145	758.145	1.049.145	1.231.145	1.481.145
138.245	533.245	758.245	1.049.245	1.231.245	1.481.245
138.345	533.345	758.345	1.049.345	1.231.345	1.481.345
138.445	533.445	758.445	1.049.445	1.231.445	1.481.445
138.545	533.545	758.545	1.049.545	1.231.545	1.481.545
138.645	533.645	758.645	1.049.645	1.231.645	1.481.645
138.745	533.745	758.745	1.049.745	1.231.745	1.481.745
138.845	533.845	758.845	1.049.845	1.231.845	1.481.845
138.945	533.945	758.945	1.049.945	1.231.945	1.481.945

Les 360 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000 F** :

16.100	212.800	490.500	611.200	724.900	804.600
16.200	212.900	490.600	611.300	725.000	804.700
16.300	213.000	490.700	611.400	745.100	804.800
16.400	249.100	490.800	611.500	745.200	804.900
16.500	249.200	490.900	611.600	745.300	805.000
16.600	249.300	491.000	611.700	745.400	849.100
16.700	249.400	495.100	611.800	745.500	849.200
16.800	249.500	495.200	611.900	745.600	849.300
16.900	249.600	495.300	612.000	745.700	849.400
17.000	249.700	495.400	645.100	745.800	849.500
71.100	249.800	495.500	645.200	745.900	849.600
71.200	249.900	495.600	645.300	746.000	849.700
71.300	250.000	495.700	645.400	754.100	849.800
71.400	319.100	495.800	645.500	754.200	849.900
71.500	319.200	495.900	645.600	754.300	850.000
71.600	319.300	496.000	645.700	754.400	883.100
71.700	319.400	506.100	645.800	754.500	883.200
71.800	319.500	506.200	645.900	754.600	883.300
71.900	319.600	506.300	646.000	754.700	883.400
72.000	319.700	506.400	657.100	754.800	883.500
76.100	319.800	506.500	657.200	754.900	883.600
76.200	319.900	506.600	657.300	755.000	883.700
76.300	320.000	506.700	657.400	791.100	883.800
76.400	348.100	506.800	657.500	791.200	883.900
76.500	348.200	506.900	657.600	791.300	884.000
76.600	348.300	507.000	657.700	791.400	902.100
76.700	348.400	531.100	657.800	791.500	902.200
76.800	348.500	531.200	657.900	791.600	902.300
76.900	348.600	531.300	658.000	791.700	902.400
77.000	348.700	531.400	702.100	791.800	902.500
108.100	348.800	531.500	702.200	791.900	902.600
108.200	348.900	531.600	702.300	792.000	902.700
108.300	349.000	531.700	207.400	802.100	902.800
108.400	421.100	531.800	702.500	802.200	902.900
108.500	421.200	531.900	702.600	802.300	903.000
108.600	421.300	532.000	702.700	802.400	959.100
108.700	421.400	610.100	702.800	802.500	959.200
108.800	421.500	610.200	702.900	802.600	959.300
108.900	421.600	610.300	703.000	802.700	959.400
109.000	421.700	610.400	724.100	802.800	959.500
212.100	421.800	610.500	724.200	802.900	959.600
212.200	421.900	610.600	724.300	803.600	959.700
212.300	422.000	610.700	724.400	804.100	959.800
212.400	490.100	610.800	724.500	804.200	959.900
212.500	490.200	610.900	724.600	804.300	960.000
212.600	490.300	611.000	724.700	804.400	968.100
212.700	490.400	611.100	724.800	804.500	968.200
968.300	1.021.600	1.085.900	1.263.200	1.287.500	1.307.800
968.400	1.021.700	1.086.000	1.263.300	1.287.600	1.307.900
968.500	1.021.800	1.258.100	1.263.400	1.287.700	1.308.000
968.600	1.021.900	1.258.200	1.263.500	1.287.800	1.468.100
968.700	1.022.000	1.258.300	1.263.600	1.287.900	1.468.200
968.800	1.085.100	1.258.400	1.263.700	1.288.000	1.468.300
968.900	1.085.200	1.258.500	1.263.800	1.307.100	1.468.400
969.000	1.085.300	1.258.600	1.263.900	1.307.200	1.468.500
1.021.100	1.085.400	1.258.700	1.264.000	1.307.300	1.468.600
1.021.200	1.085.500	1.258.800	1.287.100	1.307.400	1.468.700
1.021.300	1.085.600	1.258.900	1.287.200	1.307.500	1.468.800
1.021.400	1.085.700	1.259.000	1.287.300	1.307.600	1.468.900
1.021.500	1.085.800	1.263.100	1.287.400	1.307.700	1.469.000

72.452 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir : à l'exception des 548 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 73 séries suivantes :

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de mille titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 7.001 pour 7.001 à 8.000.

*7.001	*249.001	*534.001	750.001	*870.001	1.165.001
*16.001	*319.001	*610.001	*754.001	*883.001	*1.209.001
56.001	327.001	*611.001	*758.001	*902.001	*1.231.001
*65.001	*348.001	*645.001	*791.001	*959.001	*1.258.001
*71.001	*421.001	*657.001	797.001	*968.001	*1.263.001
*76.001	*461.001	*670.001	*799.001	*985.001	*1.287.001
*89.001	*490.001	*692.001	*802.001	995.001	*1.307.001
*108.001	*495.001	*702.001	*804.001	998.001	*1.401.001
*119.001	500.001	*724.001	*811.001	*1.021.001	*1.423.001
*138.001	*506.001	742.001	*849.001	*1.049.001	*1.435.001
*202.001	*531.001	*745.001	*854.001	*1.085.001	*1.468.001
*212.001	*533.001	*749.001	864.001	*1.104.001	1.476.001
					*1.481.001

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 15 octobre 1957.

Liste récapitulative des séries de mille obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Remarque. — Chaque série de mille titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 20.001 pour 20.001 à 21.000.

20.001	252.001	593.001	885.001	1.095.001	1.259.001
26.001	254.001	612.001	893.001	1.096.001	1.260.001
31.001	256.001	626.001	913.001	1.105.001	1.262.001
41.001	258.001	642.001	929.001	1.114.001	1.268.001
52.001	262.001	648.001	943.001	1.117.001	1.279.001
66.001	271.001	683.001	953.001	1.138.001	1.281.001
78.001	275.001	707.001	989.001	1.147.001	1.288.001
86.001	278.001	715.001	991.001	1.150.001	1.292.001
97.001	283.001	720.001	1.001.001	1.172.001	1.304.001
106.001	285.001	766.001	1.007.001	1.177.001	1.314.001
143.001	291.001	768.001	1.008.001	1.178.001	1.341.001
161.001	312.001	776.001	1.012.001	1.195.001	1.349.001
166.001	313.001	777.001	1.032.001	1.202.001	1.365.001
177.001	315.001	806.001	1.046.001	1.217.001	1.368.001
178.001	388.001	816.001	1.048.001	1.224.001	1.426.001
181.001	393.001	824.001	1.059.001	1.229.001	1.436.001
198.001	440.001	835.001	1.061.001	1.232.001	1.440.001
203.001	522.001	841.001	1.070.001	1.233.001	1.469.001
229.001	541.001	844.001	1.073.001	1.249.001	1.491.001
234.001	577.001	860.001	1.090.001	1.257.001	1.495.001
235.001	589.001	879.001	1.093.001		

IMPRIMERIE CHAIX

Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 310.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 20, RUE BERGÈRE, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 52309.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 266 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont :

200 correspondant au quatorzième amortissement du 15 septembre 1957 ;

66 à titre d'amortissement anticipé partiel par imputation sur les derniers amortissements.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5.141 à 5.150	1955	6.541 à 6.550	1955
5.951 à 5.960	1956	6.631 à 6.640	1955
6.521 à 6.530	1956	7.901 à 7.910	1955

DROGUERIES REUNIES DE L'EST

(THIRIET, WANTZ ET Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.900.000 F

25, RUE DES QUATRE-EGLISES, NANCY

Obligations 6 0/0 1956 de 10.000 F remboursables à 10.500 F.

TIRAGE AU SORT DU 10 AOÛT 1957

Premier amortissement au 1er septembre 1957.

Nombre d'obligations à amortir..... 67
Nombre d'obligations rachetées en Bourse..... 0
Nombre d'obligations tirées au sort..... 67

Numéros des obligations tirées au sort et remboursables à 10.500 F à partir du 1er septembre 1957.

1.310 à 1.376 inclus.

Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.170.287.500 F

SIÈGE SOCIAL : 5, PLACE DE RIO-DE-JANEIRO, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 10244.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 254 obligations sorties au septième tirage du 5 août 1957 et remboursables à 10.000 F à partir du 15 septembre 1957 ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.124 à 126	1955	29.288	1956	29.510 et 511	1956
3.146 à 153	»	29.291 à 293	»	29.520 et 521	»
3.168 à 174	»	29.296 à 298	»	29.551 à 569	»
3.330 à 334	»	29.305 à 307	»	29.573 et 574	»
3.358	»	29.310 à 314	»	29.577	»
13.023 à 066	1957	29.325 à 331	»	29.586 à 588	»
13.068 à 257	»	29.350 à 359	»	29.592 à 596	»
13.259 à 277	»	29.363 à 396	»	29.606 à 614	»
13.295	»	29.402 et 403	»	29.626 à 635	»
19.298 à 302	1954	29.410	»	29.656	»
19.311	»	29.417 à 424	»	29.667 à 669	»
29.255 à 258	1956	29.455 à 459	»	29.687 à 698	»
29.264 à 266	»	29.484	»		

Titres nominatifs amortis au tirage du 5 août 1957.

N°s 13.046 et 13.047 compris au certificat n° 133.
N°s 13.054 à 13.066 compris au certificat n° 133.
N°s 13.068 à 13.072 compris au certificat n° 133.
N°s 13.081 à 13.090 compris au certificat n° 147.
N° 13.092 compris au certificat n° 133.
N°s 13.094 à 13.098 compris au certificat n° 147.
N°s 13.148 et 13.149 compris au certificat n° 128.
N° 13.259 compris au certificat n° 133.
N° 13.295 compris au certificat n° 128.

Société anonyme de Véhicules Industriels et d'Equipements Mécaniques

(S. A. V. I. E. M. — L. R. S.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.772.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 41, AVENUE HOCHE, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 9195.

Obligations 5 0/0 1947 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 373 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 octobre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Feldspaths Basques et Porcelaines du Limousin

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.684.000 F

SIÈGE SOCIAL : 63, AVENUE DE VILLIERS, A PARIS

R. C. : Seine n° 55-B 10199.

Emprunt 6 0/0 1950 de la Compagnie d'électricité de Châteauponsac.

Les 217 obligations portant les numéros 686 à 874 et 607 à 634 ont été amorties au tirage du 3 juillet 1957.

Le remboursement en sera effectué à partir du 1er octobre 1957, coupon n° 8 attaché, aux guichets de la banque Tarneaud frères et Cie, à Châteauponsac (Haute-Vienne).

Après ce tirage, il reste à amortir les 51 obligations n°s 635 à 685 venant à échéance le 1er octobre 1958.

A la date du 30 juin 1957, les 60 obligations n°s 359 à 361, 402 à 411, 417, 418, 429 à 448, 469, 501 à 510, 531, 532, 537 à 540, 552 à 554, 557, 558, 586 à 588, amorties aux tirages précédents, n'avaient pas été présentées au remboursement.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Boilard (Françoise), divorcée de Ménétrier (Julien-Jean-Marie), demeurant 1 *bis*, rue du Général-Delanne, à Neuilly-sur-Seine, agissant en qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs : Ménétrier (Sylviane-Geneviève), née le 30 janvier 1949 à Paris (20e) et Ménétrier (Gilles-Gérard), né le 12 février 1951 à Puteaux, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter au nom patronymique de ces mineurs le sien afin qu'ils s'appellent à l'avenir Ménétrier-Boilard.

M. Serge Jordanow, dit Jordanow-Comnène, demeurant à Nice, 2, rue d'Angleterre, agissant au nom de ses enfants mineurs : Paul-Stanislas-Marie Comnène Jordanow, né à Nice le 9 septembre 1946, et Michel-André-Alexandre-Marie Comnène Jordanow, né à Nice le 13 mars 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter au nom patronymique de ses deux enfants susnommés celui de Comnène afin de s'appeler à l'avenir Jordanow-Comnène.

(Cette insertion annule et remplace celle parue au Journal officiel *du 28 août 1957.)*

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

29 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Mutuelle sportive de la Boule fouquiéroise.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : café Bernard, rue Jean-Jaurès, Fouquières-lez-Lens (Pas-de-Calais).

1er août 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale professionnelle du tapis.** But : resserrer les liens d'amitié qui unissent les membres de la corporation du tapis en créant des réunions mensuelles le dernier mercredi de chaque mois à dix-neuf heures et faciliter les contacts entre les membres de la profession sur le plan corporatif et social. Siège social : café d'Angleterre, 2, rue Drouot, Paris.

2 août 1957. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Cantine scolaire de Fontguenand.** But : fournir un repas chaud aux élèves. Siège social : mairie de Fontguenand.

2 août 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **La Boule ferrée marquettoise.** But : pratique du jeu de boules nationales. Siège social : 178, rue d'Ypres, Marquette-lez-Lille.

2 août 1957. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Société hippique rurale de Folembray.** But : faire revivre dans le milieu régional de Chauny le goût de l'équitation ; former des cavaliers ; organiser des compétitions, des manifestations sportives hippiques, toutes manifestations utiles au développement de la race chevaline régionale ainsi que la propagande sous toutes les formes de réalisations : fêtes, concours, expositions, réjouissances, attractions d'un caractère local ou régional ou de reprise d'une ancienne coutume. Siège social : chenil de Folembray, route Nationale de Soissons, Folembray.

6 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association amicale des conscrits de la classe 1953.** But : resserrer les lien d'amitié entre les conscrits de la classe ; secourir, dans la mesure du possible, les conscrits reconnus nécessiteux (de naissance, à la suite de maladie) ; organiser annuellement une fête, un banquet ou une sortie, ceci suivant les ressources de la société. Siège social : café-bar des Sports, 3, rue des Fayettes, Villefranche (Rhône).

7 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Football-Club du Bergot.** But : pratique du football. Siège social : chez Mme Savy, débitante, Bellevue, Brest (Finistère).

8 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Groupement du haut Doubs.** But : pratique du football dans la région du haut Doubs. Siège social : café Français, rue de la République, Pontarlier (Doubs).

10 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **La Pétanque gorguillonne.** But : jeu de boules dit pétanque. Siège social : café Lefer, 1, rue du Général-de-Gaulle, la Gorgue (Nord).

10 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **La Saint-Hubert.** But : syndiquer les propriétaires cultivateurs et habitants de la commune en vue de l'organisation de la chasse, la production, le repeuplement du gibier, la destruction des nuisibles et la répression du braconnage. Siège social : mairie de Blaignac (Gironde).

10 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Société de chasse de Huiron.** But : reconstitution de la société de chasse de Huiron. Siège social : mairie de Huiron (Marne).

12 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Société française de cosmétologie et de dermo-pharmacie.** But : grouper les médecins et pharmaciens inscrits à l'ordre national s'intéressant à la cosmétologie et à la dermo-pharmacie et aux excipients pharmaceutiques en vue de faciliter toutes relations publiques sociales, culturelles, la recherche, la productivité, l'exportation. Siège social : 4, avenue de l'Observatoire, Paris.

12 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Union des groupes folkloriques haut-savoyards.** But : créer et développer les liens d'amitié entre les groupes folkloriques haut-savoyards. Siège social : 3, rue des Hermones, Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

12 août 1957. Déclaration à la préfecture du Gers. **La Saint-Hubert siracoise.** But : repeuplement du gibier et destruction des nuisibles. Siège social : salle de la mairie de Sirac.

13 août 1957. Déclaration à la préfecture de Foix. **Comité des fêtes d'Arnave.** But : organisation des fêtes et manifestations. Siège social : mairie d'Arnave.

13 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Maintenance d'Hubages.** But : sauvegarde et restauration des coutumes, arts populaires et monuments religieux ou historiques de la région de Dauphin. Siège social : Dauphin (Basses-Alpes).

14 août 1957. Déclaration à la préfecture de Foix. **Comité permanent des fêtes de la commune de Durban-sur-Arize.** But : célébrer les fêtes locales. Siège social : mairie de Durban-sur-Arize.

14 août 1957. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Société de tir aux pigeons Royans-Vercors.** But : pratique du tir aux pigeons. Siège social : hôtel de ville, Saint-Jean-en-Royans.

14 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Horse-Club de Saint-Dié.** But : pratiquer les sports équestres et s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval, notamment faire renaître le goût de l'équitation, former des cavaliers, organiser des manifestations sportives hippiques. Siège social : ferme de la Ballonne, rue du Petit-Saint-Dié, Saint-Dié (Vosges).

16 août 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société omnisport H. L. M. Empalot-Poudrerie (section pétanque).** But : jeu de pétanque. Siège social : bar Le Bosquet Fleuri, 4, rue du Férétra, Toulouse.

16 août 1957. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société de chasse de Grosne.** But : protection du gibier ; répression du braconnage ; destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Grosne.

16 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Amicale théâtrale de Ver.** But : propagation du théâtre amateur. Siège social : presbytère de Ver (Manche).

19 août 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Cantines du personnel des P. T. T. d'Alger.** But : servir des repas. Siège social : 3, boulevard Laferrière, Alger.

19 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Club d'art dramatique des P. T. T. du Foyer des jeunes de Paris-R P. (compagnie Mercure).** But : réunir les usagers du Foyer des jeunes de Paris-R. P. désireux d'étudier et de pratiquer, dans un but culturel, l'art dramatique. Siège social : 61, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

20 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association syndicale Roux-Vaillant.** But : surveillance de l'entretien d'un groupe d'habitations sis à Lagny-sur-Marne et défense des intérêts moraux et matériels des locataires attributaires. Siège social : mairie de Lagny (Seine-et-Marne).

21 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Société communale de chasse de Remoncourt.** But : protection du gibier. Siège social : mairie de Remoncourt (Meurthe-et-Moselle).

21 août 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Les Amis du rythme et de la chanson.** But : créer une éducation culturelle. Siège social : chez M. Guillou (Léon), 26, boulevard Charner, Saint-Brieuc.

22 août 1957. Déclaration à la préfecture de Pau. **Centre régional Echanges internationaux Pyrénées-Côte d'Argent.** But : favoriser les échanges internationaux entre la région et les autres pays étrangers. Siège social : 1, rue du Chanoine-Galharet, Pau.

22 août 1957. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Amicale Saint-Hubert des chasseurs d'Ossun.** But : exploitation rationnelle de la chasse ; protection et repeuplement du gibier. Siège social : mairie d'Ossun.

MODIFICATIONS

31 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. Fusion des deux anciennes sociétés de chasse de la commune du Vernet, Société de protection des récoltes, de préservation et de repeuplement du gibier du Vernet et Société de chasse amicale paysanne et ouvrière du Vernet en une seule association : **Société amicale de protection des récoltes, de préservation et de repeuplement du gibier du Vernet.** But : exercice de la chasse ; répression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social : chez le président, au Vernet (Allier).

18 août 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association amicale des anciens élèves des écoles libres Sainte-Marie, Caousou,** ajoute à son titre, après « Caousou » : **Saint-Louis et Saint-Stanislas** et modifie plusieurs articles de ses statuts. Siège social : 42, avenue Camille-Pujol, Toulouse.

20 août 1957. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. Le Comité de coordination des œuvres sociales des P. T. T. de la région normande change son titre qui devient **Caisse régionale normande d'entraide aux associations des P. T. T. à caractère social et sportif.** Siège social : 6, boulevard de la Marne, Rouen.

20 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération nationale de la propriété familiale change son titre qui devient **Fédération nationale de la propriété de l'habitation familiale** et transfère son siège social du 30, rue de Châteaudun, Paris, au 19, rue Blanche, Paris.

22 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. Le Patrimoine-Athletic-Club change son titre qui devient **Groupe sportif Drouot** et transfère son siège social du 9, rue Joubert, Paris, au 26 à 30, rue Drouot, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

24 juillet 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police du 17 août 1957.) **Union européenne de médecine sociale.** But : étude des problèmes médico-sociaux dans les différents pays d'Europe et échange d'informations entre les sociétés membres. Siège social : 1, rue de Courcelles, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.